



ÉDITION DE L'EST DES AVIS AUX NAVIGATEURS

Publiés mensuellement par la

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

AVIS

701 à 767

SOMMAIRE

	Page
Partie I Renseignements généraux et sur la sécurité	1 à 18
Partie II Corrections aux cartes	19 à 39
Partie III Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	Néant
Partie IV Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	41 - 85
Partie V Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	87 - 95



Direction générale des Services à la
navigation maritime
Aides Maritimes

PAPIER RECYCLÉ

Internet: <http://www.notmar.com>

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

Terre-Neuve

Centre SCTM - St. John's
Téléphone: (709) 772-2083
Facs: (709) 772-6285

Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633
Téléphone: (902) 426-6030
Facs: (902) 426-6334
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237
Téléphone: (519) 337-6360
Facs: (519) 337-2498

Laurentienne

GC\SO\COR
Avis écrits
Téléphone: (418) 648-5410
Facs: (418) 648-7244
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

Pacifique

Centre régional d'information maritime - Vancouver
Téléphone: (604) 666-6011
Facs: (604) 666-8453

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf'il y a indication contraire.

Renseignement d'origine canadienne - Une étoile (*) vis-à-vis le numéro de l'avis indique que le renseignement contenu dans cet avis est d'origine canadienne.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	=	1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	=	1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	=	3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) après le numéro de l'avis. Les cartes marines et les publications ne sont pas corrigées à la main pour ce qui est des Avis aux navigateurs temporaires (T) et préliminaires (P). La liste des cartes touchées par des Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires est publiée dans la partie I tous les trois mois. Il faut se référer à la dernière liste publiée et aux éditions mensuelles des Avis aux navigateurs publiés par la suite.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page *xiii* de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

NOTA: *This publication is also available in English.*

SERVICE OPÉRATIONNEL INITIAL (SOI) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service opérationnel initial (SOI) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SOI signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Bien que le service soit SOI, les usagers peuvent connaître des interruptions de service sans préavis. En outre, la GCC donne avis que les diffusions SOI DGPS ne doivent jamais être utilisées lorsque qu'une panne subite du système ou inexactitude pourrait constituer un danger pour la sécurité. Suite à une période de vérification d'une durée d'un an, le service DGPS sera déclaré comme étant un service entièrement opérationnel.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale

Tableau des stations de référence DGPS de l'étape 1					
Nom de la station	Numéros d'identité des stations de référence	Identité de la station DGPS	Pos. géogr. Latitude Longitude	Fréquence [khz]	Bits/sec.
Alert Bay C.-B.	300,301	909	50 35 N 126 55 W	309	200
Amphitrite Pt C.-B.	302,303	908	48 55 N 125 33 W	315	200
Richmond C.-B.	304,305	907	49 11 N 123 07 W	320	200
Sandspit C.-B.	306,307	906	53 14 N 131 49 W	300	200
Cardinal ON	308,309	919	44 47 N 75 25 W	306	200
Wiarion ON	310,311	918	44 45 N 81 07 W	286	200
St. Jean Richelieu QUÉ	312,313	929	45 19 N 73 19 W	296	200

Tableau des stations de référence DGPS de l'étape 1

Nom de la station	Numéros d'identité des stations de référence	Identité de la station DGPS	Pos. géogr. Latitude Longitude	Fréquence [khz]	Bits/sec.
Lauzon QUÉ	316,317	927	46 49 N 71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup QUÉ	318,319	926	47 46 N 69 36 W	300	200
Moisie QUÉ	320,321	925	50 12 N 66 07 W	313	200
Partridge Island N.-B.	326,327	939	45 14 N 66 03 W	295	200
Pt. Escuminac N.-B.	332,333	936	47 04 N 64 48 W	319	200
Western Head N.-É.	334,335	935	43 59 N 64 39 W	312	200
Fox Island N.-É.	336,337	934	45 20 N 61 05 W	307	200
Cape Race T.-N.	338,339	940	46 46 N 53 11 W	315	200
Cape Ray T.-N.	340,341	942	47 38 N 59 14 W	290	200
Cape Norman T.-N.	342,343	944	51 30 N 55 49 W	310	200

ALERTE AUX UTILISATEURS DU DGPS

À l'heure actuelle, 17 stations DGPS sont en état de service opérationnel initial (SOI) au Canada. La station DGPS de Rigolet, au Labrador, sera installée le 30 novembre 1998. Le rendement sera soumis, à un programme de validation rigoureux tout au long de 1998. Les stations seront ensuite déclarées en état de service entièrement opérationnel (SEO). Nous rappelons aux navigateurs d'utiliser le service DGPS avec prudence tant que son état SEO n'aura pas été annoncé officiellement.

La Garde côtière canadienne a reçu dernièrement des rapports concernant des récepteurs DGPS qui semblent ignorer l'alarme de diffusion qui devrait signaler l'interruption immédiate d'une correction satellite particulière. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas adéquatement le signal de correction "de ne pas utiliser" et le traite par erreur comme étant une correction. Il peut en découler des erreurs de position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est au mode DGPS. Nous conseillons aux utilisateurs DGPS de communiquer immédiatement avec le fabricant de leur équipement afin d'établir si leur récepteur doit être modernisé.

À l'exception de ce problème, aucune difficulté importante n'a été rencontrée à ce jour depuis la mise en oeuvre du DGPS. Nous ne prévoyons pas en rencontrer plus à l'avenir.

Rapport de divergence pour le DGPS

La Garde côtière met actuellement en oeuvre les systèmes de positionnement global différentiel au Canada. À l'heure actuelle, 17 stations DGPS sont en état de service opérationnel initial (SOI) au Canada. La station DGPS de Rigolet, au Labrador, sera installée le 30 novembre 1998.

Après une période de validation de service, le réseau DGPS sera déclaré comme assurant un service entièrement opérationnel (SEO). On prévoit que cette annonce sera faite en mars 1999. Le service entièrement opérationnel DGPS prévoit respecter les normes des niveaux de service annoncées et toutes les garanties de service seront assurées par le SEO.

Tout au long de la période de validation de service, la Garde côtière effectuera de nombreux essais du service différentiel. Pour venir en aide à la Garde côtière dans le cadre de ces essais de validation, les navigateurs sont priés de remplir le rapport d'anomalie ci-joint. Veuillez noter toutes les divergences de service DGPS que vous découvrirez et faites parvenir le formulaire complété à l'adresse suivante : Directeur des Aides maritimes, Pêches et Océans Canada, 200 rue Kent, No de poste 5130, Ottawa (Ontario), K1A 0E6.

CHANGEMENT DE DATE DU GPS EN AOÛT 1999

Le système de positionnement global (GPS) comptabilise le temps en utilisant un chiffre pour chaque semaine de service et totalise les secondes à l'intérieur de chaque semaine numérique. Il comptabilise les semaines à partir de minuit (0000) la nuit du 5 janvier 1980 ou le matin du 6 janvier 1980 (UTC), et il incrémente son compte de 1 par semaine depuis lors. La semaine aussi bien que les secondes sont diffusées dans le cadre du message GPS fourni par les satellites, et elles sont utilisées par les récepteurs dans leurs calculs. Le champ de ce message indiquant le numéro de semaine du GPS est limité à 1024, ce qui signifie que, à la fin de la semaine 1023, le champ du numéro de la semaine passe de 1023 à 0. Cela se produira à minuit dans la nuit du 21-22 août 1999. Le 22 août 1999, bon nombre de récepteurs GPS indiqueront le 6 janvier 1980, à moins d'avoir été réparés.

Il reviendra à l'utilisateur de tenir compte de ce changement, car les satellites ne feront que diffuser le nouveau numéro de semaine. L'incidence sur votre appareil GPS dépendra de la marque et du modèle de récepteur que vous possédez. Il est possible que certains récepteurs affichent simplement de l'information de date inexacte, mais que d'autres calculent aussi de l'information de navigation incorrecte ou cessent de donner de l'information de position. S'il n'a pas été tenu compte du changement de date au moment de la conception et de la fabrication de votre récepteur GPS, des problèmes pourraient se poser. Certains appareils exigeront une mise à niveau du logiciel. Les navigateurs sont invités à s'informer auprès de leur fournisseur afin de connaître le comportement de leur récepteur lors du changement de date du GPS.

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User information / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____
 Vessel position at the beginning of the anomaly /
 Position du navire au début de l'anomalie : _____
 Vessel position at the end of the anomaly /
 Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____
 Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: _____
 DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____
 DOP Geometry / Géométrie DOP : _____
 User receiver operates correctly with other DGPS sites? /
 Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui _____ No / Non _____
 Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom: _____
 Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS
 Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.
 Sea State / État de la mer : _____
 Bearing and range to electrical storm /
 Direction et distance de l'orage : _____
 Time of the storm / Heure de l'orage: _____

Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment information / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: _____ Model: _____
 DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : Model: _____
 Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____
 DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____
 If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:
 ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: _____ Model: _____
 Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: _____ No / Non: _____
 Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____
 Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

- 1) Fax / Par télécopieur : 613-998-8428 attention AWAD.
- 2) Mail / Par la poste: Directeur des Aides maritimes
 200 rue Kent, 5ième étage
 No de poste 5130
 Ottawa, Ontario
 K1A 0E6

Canada

Legend / Légende

Position : Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
 La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.

KTS : Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.

N.M. : Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.

Freq. kHz : Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz .

SS : Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.

SNR : Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .

DOP (dilution of precision) : Measure of the geometrical « strength » of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la « force » géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10

SVCEI / ECDIS : Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes Electroniques et d'Information .

AVIS IMPORTANT À TOUS LES USAGERS

Programme de modernisation des aides à la navigation maritime de la Garde côtière canadienne

- La Garde côtière canadienne met sur pied un programme de modernisation des aides à la navigation maritime qui doit tirer avantage de la nouvelle technologie. Il en découlera un service plus équitable, sécuritaire, rentable et respectueux de l'environnement partout au Canada. Pour atteindre ces objectifs, on utilisera les bouées nécessitant peu d'entretien et l'énergie solaire; on éliminera l'utilisation des génératrices diesel et on établira des normes nationales pour la conception et la prestation.
- En consultation avec les usagers locaux, les aides à la navigation qui sont superflues, qui sont supérieures aux normes nationales ou qui ne devraient pas être financées par le secteur public, seront réduites, privatisées ou retirées du service.
- Les plans régionaux ainsi que des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs détaillés seront émis et diffusés à l'avance de la façon habituelle pour informer les navigateurs de tous les changements apportés aux aides à la navigation. Nous incitons tous les usagers à participer aux consultations locales et à suivre de près ces Avis. Il appartiendra à chaque usager de s'adapter aux changements et de prendre les mesures nécessaires.

1. Aides à la navigation superflues

De nombreuses aides à la navigation conventionnelles ont été mises en service pour les navigateurs commerciaux dont les navires sont désormais dotés d'un radar. Par conséquent, ces navigateurs n'ont plus besoin d'autant de feux d'atterrissage côtiers, de grosses bouées lumineuses et de signaux de brume et ils sont d'accord pour que ces aides soient enlevées.

Toutefois, avant que les aides à la navigation maritime devenues superflues pour les navigateurs commerciaux ne soient retirées du service, les besoins locaux des plaisanciers sont évalués, le cas échéant, par la Garde côtière qui est également en voie de revoir la conception des anciens feux commerciaux pour qu'ils répondent aux besoins des plaisanciers tout en respectant les politiques nationales en matière de prestation et les normes de conception.

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas fournir des signaux de brume aux embarcations de plaisance en raison des coûts astronomiques nécessaires pour assurer un tel service dans tout le Canada, ces cornets de brume sont cédés gratuitement aux administrations locales qui en font la demande et aux endroits où c'est possible de le faire.

La conversion des phares à l'alimentation par panneaux solaires permet de réaliser des économies considérables et présente de gros avantages pour l'environnement en permettant d'enlever les réservoirs de carburant et les génératrices diesel. Bien que cette mesure élimine le besoin d'utiliser de nombreuses structures, la Garde côtière doit protéger tous les phares à valeur patrimoniale en continuant de les exploiter ou en les cédant à des administrations provinciales, municipales ou autres pour fin d'utilisation locale.

2. Normes relatives aux aides à la navigation

En consultation avec les utilisateurs locaux, tous les systèmes d'aides à la navigation du Canada font actuellement l'objet d'un examen et pour ce faire, les normes nationales de conception de systèmes doivent être utilisées. Lorsque les systèmes d'aides à la navigation maritime ne rencontrent pas ces normes, ils doivent être améliorés et lorsqu'ils dépassent ces normes, ils doivent être réduits.

Les modifications apportées dans certains chenaux entraîneront une diminution ou une augmentation du nombre des bouées ainsi que la conversion de quelques bouées lumineuses en bouées non lumineuses qui seront dotées de matériau rétro réfléchissant.

3. Aides privées à la navigation

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas la prestation de systèmes d'aides à la navigation dans les eaux insuffisamment cartographiées, ou bien où le volume de trafic ne justifie pas le coût du système, certains systèmes ont été mis sur pied par le passé. Ces aides à la navigation doivent être cédées gratuitement aux administrations locales et la Garde côtière doit demeurer l'organisme responsable en matière de conception et de réglementation en vertu du *Règlement sur les bouées privées*.

NOUVEAUX PROJETS

La Garde côtière canadienne adopte également un nouveau système de corrections différentielles pour améliorer le système de positionnement à couverture mondiale par satellite (GPS) qui comprend 18 stations émettrices qui seront entièrement opérationnelles en 1998.

Ce système différentiel de positionnement à couverture mondiale permettra d'améliorer la précision et l'intégrité du GPS et permettra aussi aux navigateurs dont les navires sont dotés de récepteurs appropriés de faire le point avec précision dans la plupart des principales voies navigables du sud du Canada, y compris dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent.

L'utilisation du DGPS, conjointement avec les systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (SVCEI), permettra d'améliorer grandement la précision de la navigation. On s'attend à ce que l'utilisation sans cesse croissante de cette nouvelle technologie favorise la sécurité maritime et permette ainsi d'assurer une meilleure protection de l'environnement dans les eaux canadiennes. On croit également que la mise en oeuvre du DGPS permettra d'apporter d'autres mises au point aux aides conventionnelles.

On encourage tous les navigateurs et amateurs à doter leurs navires de récepteurs GPS qui peuvent recevoir les signaux différentiels, en particulier lorsqu'ils risquent souvent d'évoluer par visibilité réduite.

La Garde côtière est d'avis que la disponibilité du GPS, notamment lorsqu'il est complété par le service différentiel, rendra désuet le Loran C. Des consultations sont en cours pour évaluer les répercussions que pourrait entraîner l'interruption du service Loran C au Canada.

RÉGION DE TERRE-NEUVE

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques compléteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

De plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant Aides à la navigation
Ministère des Pêches et Océans
Garde côtière canadienne
C.P. 5667, St. John's, T.-N.
A1C 5X1

RÉGION DES MARITIMES

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques compléteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

L'application des mesures suivantes débutera dans la région des Maritimes le 1er avril 1997.

MESURES
1) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation dans les chenaux de plaisance et/ou transformation d'un nombre de bouées lumineuses et bouées non lumineuses et enlèvement d'un nombre d'aides dans les chenaux de plaisance.
2) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation en raison du faible volume de leurs utilisateurs et/ou des eaux insuffisamment cartographiées.
3) Les systèmes d'aides à la navigation dans les ports de Saint-Jean et Yarmouth seront restructurés afin d'être conformes aux normes nationales.
4) Retrait du service d'un nombre de feux de référence et réduction d'un nombre de feux principaux à des feux secondaires.
5) Retrait du service d'un nombre de signaux de brume.
6) Enlèvement d'un nombre d'aides à la navigation côtière, fixes et flottantes.

Au cours de l'année prochaine, de plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant régional Aides à la navigation
C.P. 1000, Dartmouth, N.-É.
B2Y 3Z8
Téléphone: (902) 426-3151

RÉGION LAURENTIENNE

La Garde côtière se propose de poursuivre la modernisation de son service d'aides à la navigation maritime. Durant la période entre les années 1997-2000, ces changements incluront l'ajustement des niveaux de service selon les standards nationaux, ainsi que la réduction d'un certain nombre d'aides à la navigation conventionnelles basée sur la disponibilité des technologies GPS, DGPS et de cartes électroniques (SVCEI). Ces nouvelles technologies compléteront le système d'aides à la navigation conventionnelles, permettant ainsi de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

Voici une mise à jour des mesures appliquées en 97/98 et des hypothèses de réduction de service envisagées d'ici l'an 2000:

IDENTITÉ DES MESURES	1997/1998 Suite à l'ajustement des niveaux de service	1998/1999 Suite à l'ajustement des niveaux de service	1999/2000 Suite à l'ajustement des NDS et/ou disponibilité technologies DGPS/ECDIS
1) Introduction du DGPS (5 stations)	5	nil	nil
2 a) Réduction de service sur 25% (79 bouées lumineuses enlevées et 75 converties en espars non-lumineuses) des bouées du chenal commercial.	79 bouées enlevées et 56 bouées converties	19 bouées à convertir (non lumineuses)	nil
2 b) Réduction de service sur 5% (29 bouées lumineuses converties en espars non-lumineuses) des bouées du chenal commercial.	nil	29	29
3) Mise hors service ou privatisation de 12 feux de référence majeurs (chenaux commerciaux et/ou de pêche).	8 et un site ne sera plus abandonné	3	nil
4) Privatisation ou abandon de 272 aides à la navigation à usagers uniques et/ou dans secteurs non cartographiés adéquatement.	187	85	nil
5) Réduction de 33% (50) des feux de référence ou signal de brume dans les chenaux commerciaux et/ou de pêche.	6 (deux aides fixes et quatre signaux de brume)	25	19
6) Abandon de 20 aides fixes ou signaux de brume dans les chenaux de plaisance.	5 (dont deux signaux de brume)	nil	15

Au cours du prochain mois, de plus amples renseignements concernant ces modifications seront fournis par voie d'Avis à la navigation et d'Avis aux navigateurs. Un délai sera accordé aux utilisateurs afin de leur permettre d'émettre des commentaires avant la mise en place des mesures. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout Avis ultérieur peuvent le faire par écrit au :

Surintendant Aides à la navigation,
101 boulevard Champlain, Québec (QUÉ), G1K 7Y7

RÉGION DE L'ARCTIQUE ET DU CENTRE

Les consultations relatives à la modernisation des aides maritimes se poursuivent dans la Région du Centre et de l'Arctique de la Garde côtière canadienne. Les marins sont invités instamment à continuer de lire et de surveiller les «Avis à la navigation» et les «Avis aux navigateurs» pour connaître les toutes dernières nouvelles au sujet des modifications aux aides à la navigation. Vous pouvez consulter également le site Web - www.ccg-gcc.gc.ca/cen-arc/main.htm - de la Région du Centre et de l'Arctique pour plus d'information.

Les marins et les représentants des groupes d'utilisateurs qui désirent obtenir des éclaircissements, poser des questions ou formuler des observations ou des recommandations au sujet de n'importe quel avis relatif aux aides à la navigation peuvent communiquer avec le :

Surintendant du Programme des aides maritimes
Région du Centre et de l'Arctique
201 Front Street North, suite 703
Sarnia (Ontario) N7T 8B1
N^{os} de téléphone :
(519) 383-1859
(519) 383-1861
N^o de télécopieur :
(519) 383-1989

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Directeur général des Services à la navigation maritime,
Garde côtière canadienne,
Ministère des Pêches et Océans,
Ottawa, Ontario,
K1A 0E6.

Téléphone - (613) 990-3037
Facsimilé - (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST

(Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre)

ÉDITION DE L'OUEST

(Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique) _____

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE

NOM.....

ADRESSE.....**APP.**.....

VILLE **CODE POSTAL**

PROVINCE.....**PAYS**

NOUVELLE ADRESSE

NOM.....

ADRESSE.....**APP.**

VILLE.....**CODE POSTAL**.....

PROVINCE.....**PAYS**.....

N° d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette.....

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire.

NATIONALE

CANADA - Liste des cartes touchée par les Avis (T) et (P) en vigueur le 26 mars 1999.....	755	13-16
- Sécurité des navires d'exploration et d'exploitation au large.....	756(T)	16,17
- Sommaire des Avis Temporaires et Préliminaires en vigueur le 26 mars 1999.....	754	2-13
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes marines.....	766	1

TERRE-NEUVE

CÔTE DU LABRADOR - SANDWICH BAY - PARADISE RIVER ET CRAB HEAD - Bouées.	716	22,23
TERRE-NEUVE - Zone de sécurité établie au champ d'hydrocarbures Terra Nova.....	767	17,18
- BAIE DES EXPLOITS - Cartes touchées par l'Avis 975/98.....	710	20
- LABRADOR - Bouées et feux.	745	21,22
- LABRADOR - HAMILTON INLET - HART HEAD - Feu.	701	23
TERRE-NEUVE, CÔTE EST - NOTRE DAME BAY - BAY OF EXPLOITS - Sonde.....	758	21
- ST. JOHN'S HARBOUR - Bouée, câble sous-marin, zone de mouillage interdit et profondeurs.....	763	19
TERRE-NEUVE, CÔTE NORD-EST - BREHAT SHOAL - Bouée.....	726	21
- QUIRPON HARBOUR - Bouées.....	724	21
TERRE-NEUVE, CÔTE SUD-EST - BONAVIDA BAY - NEWMAN SOUND - AU LARGE DU QUAI DE SALTON - Modification à la carte. ...	727	20
- ST. MARY'S HARBOUR - Feu.....	702	20

MARITIMES

BAIE DE FUNDY – PARTIE INTÉRIEURE - MINAS CHANNEL ET COBEQUID BAY - Bouées et réflecteur radar.	757	25,26
ÉTATS-UNIS, CÔTE EST - BEAR SEAMOUNT À PENNANT POINT - Câble sous-marin.....	742	29
- Câble sous-marin.....	735	28,29
- Câble sous-marin.....	760	28
- Câble sous-marin.....	761	19
- Câbles sous-marins.....	747	32,33
- Câbles sous-marins.....	759	30,31
- GEORGES BANK - Câble sous-marin.	715	27,28
- SCOTIAN SHELF - Câble sous-marin.....	717	26
NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - Câble sous-marin.....	721	25
- CAPE LA HAVE ISLAND - Bouée.....	736	25
- PENNANT POINT - Câble sous-marin.....	711	24
- PENNANT POINT - Câble sous-marin.....	723	23
- PENNANT POINT - Câble sous-marin.....	725	24

GOLFE ET FLEUVE SAINT-LAURENT

FLEUVE SAINT-LAURENT - BANC DE L'ÎLE AUX LIÈVRES - Profondeurs moindres.	729	30
- ÎLE AUX CERFEUILS - Obstruction et profondeur moindre.....	720	32
- LAC SAINT-PIERRE – Bouée.	734	31
- PORT DE SOREL – Profondeur moindre.	732	32
- SOREL - Feu supprimé.....	703(P)	31
- SOREL - Feu supprimé.....	706	32

GOLFE ET FLEUVE SAINT-LAURENT (suite)

GOLFE DU SAINT-LAURENT - ÎLES DE LA MADELEINE - MILLERAND - Feu.....	719	23
- ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD - SUMMERSIDE HARBOUR - Profondeurs.....	762(T)	24
- MIRAMICHI RIVER - SHELDRAKE CHANNEL - Bouées.....	748	27
NOUVEAU-BRUNSWICK - MIRAMICHI BAY - SHIP CHANNEL - Bouées.....	764	26,27
QUÉBEC - RIVIÈRE DES OUTAOUAIS - DOLLARD-DES-ORMEAUX À ORLÉANS - Bouées.....	722	33
- RIVIÈRE SAGUENAY - SAINT-FULGENCE - Émissaire et caisson.....	704	30

CENTRALE

BAIE GEORGIENNE - BYNG INLET - STILL RIVER - Câbles aériens.....	751	35
LAC ÉRIÉ - LONG POINT BAY - Tour radio.....	738	35
- MAUMEE BAY - Zone de dépôt.....	750	38
LAC ÉRIÉ, PARTIE EST - Points d'appel.....	709	34
LAC HURON - BAIE GEORGIENNE - TOAD ISLAND - Bouées et balises d'alignement.....	707	35-37
- GODERICH - Résultat d'un levé.....	737	35
- GRAND BEND - Balise de jour.....	752	37
- KETTLE POINT REEF - Sonde.....	713	37
- SARNIA - Feu postérieur de l'alignement.....	739	38
- SARNIA - Radiophare.....	714	37,38
LAC ONTARIO, EXTRÉMITÉ OUEST - Aides temporaires supprimées.....	740	34
LAC SUPÉRIEUR - Signaux de brume.....	712	38,39
VOIE D'EAU TRENT-SEVERN - TRENTON - Hauteur libre.....	708	34

ARCTIQUE

BAIE D'HUDSON - DAWSON INLET À MARBLE ISLAND - Roches.....	749	39
-------------------------------------------------------------------	-----	----

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Avis	Page	No de la carte	Avis	Page	No de la carte	Avis	Page
1202	704	30	LC 2302	712	38,39	4598	710	20
1209	704	30	2303	712	38,39	LC 4700	745	21,22
LC 1234	729	30	2308	712	38,39	4701	745	21,22
1310	720	32	LC 2309	712	38,39	4702	745	21,22
1312	732	32	2310	712	38,39	4724	701	23
	734	31	2311	712	38,39	LC 4731	745	21,22
1338	703(P)	31	2312	712	38,39	4843	702	20
1350	706	32	2313	712	38,39	LC 4846	763	19
	732	32	2314	712	38,39	4855	727	20
1514	722	33	LC 4001	742	29	4911	764	26,27
1515	722	33		747	32,33	4912	748	27
2021	708	34		760	28	LC 4951	719	23
LC 2077	740	34		761	19	5134	716	22,23
LC 2100	709	34	LC 4003	735	28,29	5138	716	22,23
LC 2110	738	35		759	30,31	5397	749	39
LC 2120	709	34	LC 4010	757	25,26	LC 8005	715	27,28
LC 2123	750	38	LC 4012	721	25	LC 8006	717	26
LC 2200	714	37,38		736	25	LC 8007	723	23
2204	707	35-37	LC 4013	725	24	LC 8049	745	21,22
LC 2228	714	37,38	LC 4020	726	21			
	737	35	4211	736	25			
LC 2244	707	35-37	LC 4320	736	25			
LC 2245	707	35-37	4384	736	25			
2260	713	37	LC 4385	711	24			
	714	37,38	LC 4451	719	23			
	737	35	4459	762(T)	24			
	739	38	4512	724	21			
	752	37	4595	710	20			
2293	751	35		758	21			
LC 2301	712	38,39	4596	710	20			

***766 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes marines.**

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	PUBLIÉE	CAT #	PRIX
1. Nouvelle carte.					
	NEWFOUNDLAND/TERRE-NEUVE				
4858	GREENSPOND HARBOUR TO POUND COVE	1:20 000	25 déc./98	1	\$20.00
	Limite(s): 49°03'06"N 53°21'00"W 49°11'11"N 53°21'00"W 49°11'11"N 53°39'06"W 49°03'06"N 53°39'06"W				
	et cartouche: (1) Valleyfield	1:50 000			
	Limite(s): 49°07'00"N 53°36'13"W				
2. Nouvelles éditions.					
	ST. LAWRENCE RIVER/FLEUVE SAINT-LAURENT				
1312	LAC SAINT-PIERRE	1:40 000	02 avril/99	1	20.00
	NOTA: Cette carte incorpore les Avis 1140(P)/98 et 151(P)/99 et est touchée par les Avis 732/99 et 734/99.				
	LAKE ERIE/LAC ÉRIÉ				
L/C 2100	LAKE ERIE/LAC ÉRIÉ	1:40 000	25 déc./98	3	20.00
	NOTA: Cette carte est touchée par l'Avis 367(P)/97 et n'est plus touchée par l'Avis 812(T)/92.				
	NEWFOUNDLAND/TERRE-NEUVE				
4619	PRESQUE HARBOUR TO BAR HAVEN ISLAND AND PARADISE SOUND	1:37 500	20 nov./98	1	20.00
(AMA8035-10-35)					(DFO-H99-070)

***754 SOMMAIRE DES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES EN VIGUEUR LE 26 MARS 1999**

(Révisé et promulgué quatre fois par année)
(Référence: Avis 125/99 annulé)

AVIS	CARTE	LIEU GÉOGRAPHIQUE ET OBJET DE L'AVIS
	(1)	DIVERS

342(P)/97	----	Canada - Réseaux Loran-C sur les cartes marines.
129/99	----	Canada - Sécurité des navires d'exploration et d'exploitation au large.
		(2) ARCTIQUE CANADIEN ET LA CÔTE OUEST DU GROËNLAND
847(P)/89	7740,7083	Territoires du Nord-Ouest - Larsen Sound - Péninsule Boothia - Résultats d'un levé.
634(P)/96	7371	Territoires du Nord-Ouest - Ellesmere Island - Alexandra Fiord - Abords de Skraeling Island - Résultat d'un levé.
666P)/96	----	Arctique Ouest - Grand Lac des Esclaves - Curtis Island - Feu à être supprimé.
738(P)/96	6311	Territoires du Nord-Ouest - Lac Athabasca - Feux d'alignement à être supprimés.
751(P)/96	6311	Territoires du Nord-Ouest - Lac Athabasca - Feux d'alignement à être supprimés.
328(P)/98	----	Territoires du Nord-Ouest - Fort Chipewyan au Fort McMurray - Modifications au système de balisage - 1998.
1510(P)/98	7760, 7733, 7083	Territoires du Nord-Ouest - Simpson Strait - Rae Strait - Profondeurs moindres.
1727(P)/98	7760, 7083	Territoires du Nord-Ouest - Boothia Peninsula - James Ross Strait - Profondeurs moindres.
153(T)99	LC 5001(INT 405), LC 7011, 7010	Gronland, Côte Ouest - Julianehaab Bugt - Balises répondeuses radar établies temporairement.
		(3) BAIE D'HUDSON Y COMPRIS LE CHENAL FOXE, LE DÉTROIT D'HUDSON ET LE LABRADOR
292(T)/88	4728	Côte du Labrador - Lac Melville - Passe de la baie Goose - Abords de la pointe Brûlé - Haut-fond signalé - Mise en garde.
591(T)/93	5031	Côte du Labrador - St. Mary's Harbour - Reconstruction du quai - Mise en garde.
804(P)/93	5048, L/C 8047, L/C 4730	Côte du Labrador - Abords de Cape Harrigan - Îles Nanuktok (Farmyard) - Renseignement concernant la profondeur.
163(T)/94	4703, 5133, 4732, L/C 8048, L/C 4730, L/C 4700, L/C 4001(Int. 404)	Côte du Labrador - À l'Est de l'Île South Wolf - Appareil scientifique submergé mouillé temporairement.
703(T)/94	5031	Côte du Labrador - St. Lewis Sound - Battle Harbour - Profondeur - Quai submergé en ruine.
761(T)/94	5001(Int. 405)	Côte du Labrador - Mer du Labrador - Courantomètre mouillé temporairement.

680(P)/95	5049	Côte du Labrador - Uyagaksuak Island - Résultat d'un levé.
345(P)/96	4702	Côte du Labrador - Martin Bay - Résultat d'un levé.
687(P)/96	4702, 4703	Côte du Labrador - Au Sud de Frenchman Island - Résultat d'un levé.
		(4) BAIE DE FUNDY ET LA CÔTE DE L'ATLANTIQUE AU SUD JUSQU'À 40° N., NOUVELLE-ÉCOSSE ET TERRE-NEUVE
193(T)/87	4587	Terre-Neuve - Baie Placentia - Baie Mortier - Abords de la pointe Spanish Room - Chaînes d'ancre entreposées temporairement - Mise en garde.
413(T)/88	L/C 4832	Terre-Neuve - Baie Fortune - Havre Fortune - Fortune Barasway - Ensablement signalé - Mise en garde.
356(P)/90	L/C 4622, L/C 4624, L/C 4016	Terre-Neuve - Baie Placentia - Au Sud de l'île Jude - Haut-fond signalé.
568(T)/90	4843, L/C 4817	Terre-Neuve - Havre St. Mary's - Graven Beach - Chaland submergé - Mise en garde.
55(T)/91	----	Terre-Neuve - Baie Bonavista - Bassin Newman - Reconstruction du quai - Feu supprimé temporairement.
191(T)/91	L/C 4851	Terre-Neuve - Baie Trinity - Bras Bull - Courantomètre mouillé temporairement - Mise en garde.
103(T)/92	4849	Terre-Neuve - Baie Conception - Harbour Grace - Flèches enlevées temporairement.
782(T)/92	4848, L/C 4847	Terre-Neuve - Conception Bay - Long Pond - Renseignement concernant le brise-lames - Mise en garde.
805(P)/92	L/C 4234, L/C 4235, L/C 4227	Nouvelle-Écosse - Ecum Secum - Résultats d'un levé.
619(T)/93	4830, L/C 4832, L/C 4016	Terre-Neuve - Fortune Bay - Île Sagona - Signal de brume supprimé temporairement.
649(P)/93	4448, L/C 4462	Île du Cap-Breton - Port Hood – Port Hood Island - Feu à être supprimé.
707(T)/93	L/C 8010, L/C 4001(Int. 404)	Au large de Terre-Neuve – Courantomètres mouillés temporairement.
737(P)/93	4637	Terre-Neuve - The Burgeo Islands - Graley Rock - Haut-fond signalé.
815(P)/93	4142	Baie de Fundy - Rivière Saint-Jean - Newcastle Creek - Feux supprimés - Feu nouveau.
47(T)/94	L/C 4520, L/C 8015	Terre-Neuve - Appareil scientifique mouillé temporairement.
73(P)/94	4124, 4331	Baie de Fundy - Deer Island - Lords Cove - Réflecteur radar remplacé.
75(T)/94	L/C 4017, L/C 8015	Abords de Terre-Neuve - Appareil submergé mouillé temporairement.
76(T)/94	L/C 4520, L/C 4017, L/C 8014, L/C 8015, L/C 8049	Au large de Terre-Neuve - Appareils submergés mouillés temporairement.

104(T)/94	L/C 4844	Terre-Neuve - Renew's Harbour - Feux d'alignement supprimés temporairement.
105(T)/94	L/C 4844 L/C 4817, L/C 4016, L/C 8011, L/C 4047, L/C 4049	Terre-Neuve - Au large de Cape Race - Appareil submergé mouillé temporairement.
108(T)/94	L/C 4016, L/C 4047	Terre-Neuve - Approches de Placentia Bay - Appareil submergé mouillé temporairement.
276(P)/94	----	Baie de Fundy - Grand Manan - St. Croix River à Maces Bay - Évaluation des aides à la navigation.
350(P)/94	L/C 4010	Baie de Fundy - Abords de Moose Island - Feu nouveau.
359(T)/94	L/C 4846, L/C 4016, L/C 4017, L/C 8014, L/C 4049	Terre-Neuve - Abords de Cape Spear - Appareils scientifiques mouillés temporairement.
373(T)/94	4245	Nouvelle-Écosse - Yarmouth Harbour - Renseignement concernant les profondeurs dans la zone entretenue.
423(P)/94	L/C 4850	Terre-Neuve - Bay de Verde - Renseignement concernant le feu.
459(P)/94	4342, L/C 4340	Baie de Fundy - Grand Manan - Abords de White Head Island – Renseignement concernant la profondeur.
461(T)/94	L/C 4235	Nouvelle-Écosse - East River - Bouée lumineuse mouillée temporairement.
463(P)/94	4635	Terre-Neuve - Wreck Island - Renseignement concernant le feu.
522(P)/94	L/C 4844, L/C 4817	Terre-Neuve - Trepassey Bay - Portugal Cove - Signal de brume déplacé.
594(T)/94	4641, 4635	Terre-Neuve - Port aux Basques et ses approches - Bouées mouillées temporairement.
613(P)/94	4546	Terre-Neuve, Côte Est - Trinity Bay - Random Sound - Northwest Arm – Abords de Bottom Bluff - Résultat d'un levé.
678(T)/94	LC 4017, LC 8015, LC 4001 (INT 404)	Terre-Neuve, Côte Est - Appareil scientifique submergé mouillé temporairement.
717(T)/94	L/C 4235	Nouvelle-Écosse - East River - Sheet Harbour - Épave.
820(T)/94	4201(Int. 4634)	Nouvelle-Écosse, Côte Sud-Est - Port d'Halifax - Bedford Basin - Wrights Point -Résultats d'un levé.
64(T)/95	LC 4851	Terre-Neuve, Côte Est - Trinity Bay - Bull Arm - Pontons établis temporairement.
181(T)/95	4332, 4331	Baie de Fundy - Passamaquoddy Bay - St. Andrews - Feu supprimé temporairement.
192(T)/95	4635, LC 4015, LC 4022	Terre-Neuve, Côte Sud - Port aux Basques - Channel Head - Système de positionnement global différentiel établi temporairement.

346(T)/95	4211	Nouvelle-Écosse, Côte Sud-Est - Medway Harbour - Bouée lumineuse mouillée temporairement.
384(T)/95	LC 4851, LC 4017	Terre-Neuve, Côte Est - Trinity Bay - Bull Arm - Bouée mouillée temporairement.
420(P)/95	LC 4010	Nouvelle-Écosse - Scots Bay - Cape Blominden - Réflecteur radar.
507(T)/95	4124, 4331	Baie de Fundy - Back Bay - Cailiff Rocks - Bouée lumineuse déplacée temporairement.
529(P)/95	LC 4098, LC 4099, LC 8007, LC 4013, LC 4045, LC 4003, LC 4001(INT 404), LC 4006, 4000	Nouvelle-Écosse, Côte Sud-Est - Île de Sable - Radiophare à être supprimé.
534(T)/95	4245	Nouvelle-Écosse, Côte Sud-Ouest - Yarmouth Harbour - Bouées mouillées temporairement.
623(T)/95	- - - -	Terre-Neuve - Détroit de Belle Isle - Pistolet Bay - Système de positionnement global différentiel établi temporairement.
690(T)/95	4332, 4331	Baie de Fundy - Passamaquoddy Bay - St. Andrews - Bouée lumineuse mouillée temporairement.
734(P)/95	4210, LC 4230	Nouvelle-Écosse - Wood's Harbour - Angels Island - Feu.
120(P)/96	4637	Terre-Neuve, Côte Sud-Ouest - Burgeo Short Reach - Bouées à être enlevées.
141(T)/96	4381	Nouvelle-Écosse, Côte Sud-Est - Mahone Bay - Île East Ironbound - Feu supprimé temporairement.
154(P)/96	4644	Terre-Neuve, Côte Sud - Bonne Bay - Résultats d'un levé.
237(T)/96	4394	Nouvelle-Écosse, Côte Sud-Est - LaHave - Crooked Channel - Bouée à espar déplacée temporairement.
444(P)/96	LC 4831, LC 4832, LC 4016	Terre-Neuve, Côte Sud-Est - Belle Bay - St. Jacques Island - Signal de brume à être supprimé.
748(T)/96	4140	Baie de Fundy - Minas Basin - Approches de Hantsport - Résultats d'un levé.
115(T)/97	- - - -	Détroit de Northumberland - Route de navigation.
239(P)/97	4635	Terre-Neuve, Côte Sud-Ouest - Rose Blanche - Bouée à espar.
291(P)/97	LC 4841, LC 4622	Terre-Neuve, Côte Sud - Placentia Bay - Bouée lumineuse à être enlevée.
518(P)/98	- - - -	Nouvelle-Écosse, Côte Sud-Ouest - Yarmouth - Bouées à être enlevées.
535(P)/98	LC 4847	Terre-Neuve, Côte Est - Conception Bay - Port de Grave - Brise-lames et feux.
765(T)/98	4644	Terre-Neuve, Côte Sud - Bay d'Espoir et Roti Bay - Courantomètres.

768(P)/98	----	Détroit de Northumberland - Signaux de brume à être supprimés.
769(P)/987	----	Baie de Fundy - Feux et bouée lumineuse à être enlevés.
1105(P)/98	----	Nouveau-Brunswick - Port d'Halifax - Point Pleasant à Bedford Basin – Bouée à être enlevée.
1161(P)/98	----	Détroit de Northumberland - Havre de Richibucto - Feux à être supprimés.
1507(T)/98	4117	Nouveau-Brunswick, Côte Sud - Port de Saint-Jean - Feu modifié temporairement.
1551(P)/98	----	Baie de Fundy - Port Greville et Port George - Feux à être supprimés.
2159(P)/98	----	Nouvelle-Écosse - Mira River – Bouées à être enlevées et privatisées.
2167(P)/98	----	Nouvelle-Écosse – Pubnico Harbour – Feux et bouées à être supprimés.
113(T)/99	4142	Baie de Fundy - Rivière Saint-Jean - Abords de Grimross Island - Bouées mouillées temporairement.
132(T)/99	4203(INT 4632)	Nouvelle-Écosse, Côte Sud-Est - Port D'Halifax - Passage Eastern - Bouée déplacée temporairement.
137(T)/99	4114	Baie de Fundy - Campobello Island - Halftide Ledge - Réflecteur radar supprimé temporairement.
146(P)/99	----	Nouveau-Brunswick - Grand Manan - Aides à être supprimées.
301(T)/99	4386, LC 4320, LC 4012	Nouvelle-Écosse, Côte Sud-Est - St. Margaret's Bay - Bouées mouillées temporairement.
581(P)/99	----	Baie de Fundy - Passamaquoddy Bay - St. Andrews - Feu à être supprimé.
		(5) GOLFE ET FLEUVE SAINT-LAURENT JUSQU'À MONTRÉAL, Y COMPRIS L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD, LES CÔTES OUEST DE TERRE-NEUVE ET DE L'ÎLE DU CAP-BRETON
196(T)/87	1351	Québec - Rivière Richelieu - Quai des douanes - Haut-fond signalé.
769(P)/90	4456	Golfe du Saint-Laurent - Abords du Rocher de la Garde - Renseignement concernant la profondeur.
68(P)/91	1339	Port de Montréal - Renseignements concernant les hauts-fonds.
75(T)/92	1338, 1339	Fleuve Saint-Laurent - Port de Montréal - Contrecoeur - Renseignements concernant des hauts-fonds.
170(T)/92	1314	Fleuve Saint-Laurent - Port de Québec au Port de Trois-Rivières - Deschailons-sur-Saint-Laurent - Quai endommagé - Amarrage interdit - Mise en garde.
347(T)/92	----	Terre-Neuve - Entrée du Chenal Stephenville et du bassin d'évitage - Renseignement concernant l'ensablement.
433(T)/92	4456	Golfe du Saint-Laurent - Îles Mingan - Havre Saint-Charles - Renseignement concernant un banc de sable signalé.

133(T)/93	1203	Fleuve Saint-Laurent - Rivière Saguenay - Anse Saint-Jean - Feu supprimé temporairement - Quai endommagé - Mise en garde.
195(T)/93	4954	Golfe du Saint-Laurent - Îles de la Madeleine - Chenal du Havre de la Grande Entrée - Renseignement concernant les profondeurs moindres.
358(T)/93	4912	Golfe du Saint-Laurent - Rivière Miramichi - Renseignements concernant les profondeurs et les limites de largeur du chenal.
636(P)/93	1351	Québec - Rivière Richelieu - Bassin de Chambly - Tour portant un anémomètre.
793(P)/93	4469	Golfe du Saint-Laurent - Tête-à-la-Baleine - Renseignement concernant le quai.
845(P)/93	4460	Golfe du Saint-Laurent - Île-du-Prince-Édouard - Charlottetown - Feu nouveau.
103(T)/94	4426	Baie des Chaleurs - Restigouche River - Dalhousie - Résultats d'un levé.
240(P)/94	1317	Fleuve Saint-Laurent - Cap Rouge - Profondeurs moindres signalées.
299(P)/94	L/C 4020	Détroit de Belle-Isle - Green Island Brook - Feu nouveau.
582(P)/94	4921	Golfe du Saint-Laurent - Baie des Chaleurs - L'Anse-à-Beaufils - Rallonge du brise-lames en construction.
583(P)/94	L/C 4464, L/C 4022	Île du Cap-Breton - Pleasant Bay - Feu.
612(T)/94	4483	Golfe du Saint-Laurent - Caribou Harbour - Résultats d'un levé.
798(P)/94	LC 4486	Golfe du Saint-Laurent - Baie des Chaleurs - Anse-Bleue - Feux d'alignement à être supprimés.
818(T)/94	4957	Golfe du Saint-Laurent - Îles de la Madeleine - Havre-Aubert - Épave.
65(T)/95	1313	Fleuve Saint-Laurent - Cap-de-la-Madeleine - Quai partiellement fermé.
526(P)/95	4437	Golfe du Saint-Laurent - Pictou Harbour - Feu et brise-lames.
65(T)/96	4491	Île-du-Prince-Édouard - Darnley Basin - Bouée lumineuse enlevée temporairement.
306(P)/96	LC 4486	Golfe du Saint-Laurent - Baie des Chaleurs - Jacquet River - Feu à être supprimé.
351(P)/96	4483, LC 4405, LC 4404, LC 4023, LC 4013	Golfe du Saint-Laurent - Caribou - Signal de brume à être supprimé.
433(T)/96	1351	Québec - Rivière Richelieu - Île aux Noix - Haut-fond signalé.
434(T)/96	4921	Baie des Chaleurs - Grande Rivière - Haut-fond signalé.
855(P)/96	4912	Golfe du Saint-Laurent - Miramichi River - Black River - Jetée.
129(P)97	LC 1235	Fleuve Saint-Laurent - Escoumins - Profondeurs moindres.

221(T)/97	- - - -	Fleuve Saint-Laurent - En amont de Sorel - Aides obstruées - Mise en garde.
299(P)/97	1409	Fleuve Saint-Laurent - Canal de la Rive Sud - Sainte-Catherine et Saint-Lambert - Zones draguées.
430(T)/97	1316	Fleuve Saint-Laurent - Port de Québec - Zone maintenue demeure réduite temporairement.
115(P)/98	4954	Golfe du Saint-Laurent - Îles de la Madeleine - Grande Entrée - Feu à secteurs.
116(P)/98	4954	Golfe du Saint-Laurent - Îles de la Madeleine - Profondeurs moindres.
142(T)/98	1310	Fleuve Saint-Laurent - Port de Montréal - Île aux Cerfeuil - Obstacle submergé.
510(P)/98	1351	Québec - Rivière Richelieu - Île Goyer - Roches.
517(P)/98	- - - -	Québec - Rivières Richelieu, des Prairies, des Outaouais - Hauteurs libres sous les câbles - Mise en garde.
703(P)/98	1233	Fleuve Saint-Laurent - Île aux Coudres - Profondeurs moindres.
767(P)/98	- - - -	Île-du-Prince-Édouard - Signaux de brume à être supprimés.
771(P)/98	- - - -	Île du Cap-Breton - Enragée Point et Beach Point - Signal de brume et feu à être supprimés.
772(P)/98	- - - -	Baie des Chaleurs - Miscou Island - Signal de brume à être supprimé.
956(P)/98	- - - -	Fleuve Saint-Laurent - Thousand Islands, Brockville à Kingston - Bouées et feu.
957(P)/98	- - - -	Fleuve Saint-Laurent - Kingston Harbour et ses Approches - Aides à la navigation.
1122(T)/98	1316	Fleuve Saint-Laurent - Port de Québec - Bouée lumineuse enlevée temporairement.
1137(P)/98	1339, 1338	Fleuve Saint-Laurent - Île Bouchard - Profondeurs moindres.
1150(P)/98	1230	Fleuve Saint-Laurent - Péninsule de la Gaspésie - Cap-Chat - Brise-lames.
1151(P)/98	1339	Fleuve Saint-Laurent - Varennes - Profondeurs moindres.
1159(P)/98	- - - -	Golfe du Saint-Laurent - Baie et Rivière Miramichi - Feux d'alignement à être supprimés.
1160(P)/98	- - - -	Golfe du Saint-Laurent - Baie et Rivière Miramichi - Feux d'alignement à être supprimés.
1746(T)/98	1509	Rivière des Milles-Îles - Laval - Haut-fond.
1940(P)/98	- - - -	Fleuve Saint-Laurent - Île Verte - Feu à être supprimé.

2111(P)/98	1338, 1339	Fleuve Saint-Laurent – Contrecoeur – Profondeurs moindres.
2128(T)/98	1509	Québec – Rivière des Prairies – Laval – Barrage flottant.
2134(P)/98	1339	Fleuve Saint-Laurent – Île Bouchard - Profondeurs moindres.
2305(P)/98	1310	Fleuve Saint-Laurent - Port de Montréal - Montréal-Est - Zone entretenue.
2308(P)/98	1310	Fleuve Saint-Laurent - Port de Montréal - Quai 46 - Zone entretenue.
2309(P)/98	1310	Fleuve Saint-Laurent - Port de Montréal - Quai 45 - Zone entretenue.
2321(P)/98	L/C 1221	Fleuve Saint-Laurent - Baie de Moisie - Roches et profondeurs moindres.
2346(P)/98	- - - -	Fleuve Saint-Laurent - Chenal du Milieu Canadien - Bouée à être enlevée.
114(P)/99	1316	Fleuve Saint-Laurent - Lévis - Chantier Mil Davie - Profondeurs moindres.
116(P)/99	1317	Fleuve Saint-Laurent - Île-aux-Grues - Profondeurs moindres.
119(P)/99	1317	Fleuve Saint-Laurent - Sainte-Pétronille - Obstruction.
130(P)/99	1317	Fleuve Saint-Laurent - Île D'Orléans - Saint-François - Profondeurs moindres.
138(T)/99	4425	Golfe du Saint-Laurent - Île-du-Prince-Édouard - St. Peter's Bay - Feux d'alignement supprimés temporairement.
151(P)/99	1312	Fleuve Saint-Laurent - Lac Saint-Pierre - La Longue Pointe - Feux.
155(P)/99	1315	Fleuve Saint-Laurent - Donnacona - Modifications à la carte.
172(T)/99	LC 4003	États-Unis, Côte Est - Cape Cod Bay - Feu remplacé temporairement.
320(P)/99	1233	Fleuve Saint-Laurent - Île aux Coudres - Saint-Bernard-de-l'Île-aux-Coudres - Profondeurs moindres.
502(P)/99	1338, 1339	Fleuve Saint-Laurent - Contrecoeur - Île Sainte-Thérèse - Câbles sous-marins.
510(T)/99	LC 1236	Fleuve Saint-Laurent - Baie Verte - Feu supprimé temporairement.
549(T)/99	LC 4025	Golfe du Saint-Laurent - Île d'Anticosti - Appareils scientifiques mouillés.
551(P)/99	4921	Golfe du Saint-Laurent - Baie des Chaleurs - Chandler - Profondeurs moindres.
554(P)/99	LC 4486	Golfe du Saint-Laurent - Baie des Chaleurs - Ruisseau Leblanc - Feu.
570(P)/99	LC 1221	Fleuve Saint-Laurent - Moisie - Émissaire et caisson.
575(P)/99	1233	Fleuve Saint-Laurent - Île aux Coudres - Câbles sous-marins.

(6) VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT, GRANDS LACS ET LACS ET RIVIÈRES INTÉRIEURS

826(T)/85	2028	Ontario - Lac Simcoe - Baie Cook's - Entrée de la rivière Maskinongé (Jersey) - Feu établi temporairement.
367(T)/88	2222, 2239, 2202	Lac Huron - Baie Georgienne - Baie Midland - Bassin Tiffin - Approches de la rivière Wye - Haut-fond signalé.
90(T)/90	L/C 2077, 2086	Lac Ontario - Abords de Long Branch - Feu d'avertissement temporaire supprimé -Feux d'avertissement établis temporairement.
610(T)/90	6242	Manitoba - Rivière Red - Lockport - Écluse St. Andrews - Pont basculant hors de service - Mise en garde.
150(T)/91	----	Québec - Rivière des Prairies - Estacades mouillées temporairement - Mise en garde.
380(P)/91	2268, 2257, 2299	Lac Huron - Chenal Nord - À l'Est de la roche Arnold - Haut-fond signalé.
651(T)/91	2022	Ontario - Voie d'eau Trent-Severn - Lac Rice - Au Sud de la pointe Birdsalls - Bouée lumineuse mouillée temporairement.
725(T)/91	2181	Lac Érié - Port Stanley - Renseignements concernant les profondeurs.
769(T)/91	2291	Lac Huron - Havre de Goderich - Résultats d'un levé.
811(P)/91	2202	Lac Huron - Baie Georgienne - Baie Moon - Renseignements concernant des hauts-fonds.
965(T)/91	L/C 2228, 2260	Lac Huron - Grand Bend - St. Joseph - Obstruction submergée signalée.
123(P)/92	2202	Lac Huron - Baie Georgienne - Île Parry - Abords de l'île Wynn - Profondeur moindre signalée.
214(P)/92	1510	Québec - Lac des Deux Montagnes - Rivière des Prairies - Île Bigras - Renseignement concernant la hauteur du pont.
525(T)/92	2023	Ontario - Voie d'eau Trent-Severn - Rivière Otonabee - Lakefield - Pilier en reconstruction - Mise en garde.
563(P)/92	1510	Québec - Rivière des Outaouais - Lac des Deux Montagnes - Rivière des Prairies - Plage Noël - Renseignement concernant un nouveau pipeline.
667(P)/92	6218	Ontario - Lac des Bois - Abords de Kenora - Bouée à espar à être enlevée.
703(T)/92	2251	Lac Huron - Chenal St. Joseph - Thessalon - Feu supprimé temporairement - Bouée lumineuse mouillée temporairement.
812(T)/92	L/C 2122, L /C 2123, L/C 2100	Lac Érié - Pelee Passage - Southeast Shoal - Radiophare supprimé temporairement.
172(P)/93	2202	Lac Huron - Baie Georgienne - Severn Sound - Renseignement

concernant les profondeurs.

51(P)/94	2304	Lac Supérieur - Patterson Island - Lawrence Bay - Renseignement concernant un haut-fond.
53(P)/94	2268, 2259, 2299	Lac Huron - North Channel - Whalesback Channel - Beardrop Harbour - Haut-fond signalé.
54(P)/94	2202	Lac Huron - Baie Georgienne - Anker Pint Islet - Moon Bay - Hauts-fonds signalés.
115(P)/94	L/C 2245, L /C 2201, 2204, 2205	Lac Huron - Baie Georgienne - Red Rock Point - Signal de brume à être supprimé.
121(P)/94	2181, L/C 2110	Lac Érié - Port Dover - Signal de brume à être supprimé.
162(P)/94	L/C 2123	Lac Érié - Pelee Island - Renseignement concernant un abris à poissons.
176(P)/94	L/C 2228, L/C 2200, 2260, 2261	Lac Huron - Bayfield - Signal de brume à être supprimé.
177(P)/94	2291, L/C 2228, 2261	Lac Huron - Goderich Harbour - Signal de brume à être supprimé.
178(P)/94	2291, L/C 2228, L/C 2200, 2261	Lac Huron - Kincardine - Signal de brume à être supprimé.
179(P)/94	2292	Lac Huron - Saugeen River - Signal de brume à être supprimé.
180(P)/94	2273, 2235, 2298, L/C 2200	Lac Huron - South Baymouth - Signal de brume à être supprimé.
182(P)/94	2235, 2282, L/C 2201	Lac Huron - Baie Georgienne - Cabot Head - Signal de brume à être supprimé.
476(T)/94	L/C 2058, L/C 2077	Lac Ontario - Abords de Port Darlington - Bouées à espar scientifiques mouillées temporairement.
648(T)/94	----	Eaux Intérieures - Évaluation des aides à la navigation.
99(P)/95	----	Lac Supérieur - Évaluation des stations de phare.
244(T)/95	2181, LC 2121	Lac Érié - Port Burwell - Feu modifié temporairement.
650(P)/95	2069	Ontario - Baie de Quinte - Trenton - Radeaux d'amarrage - Feu - Bouée à espar.
683(P)/95	2085, 2086, LC 2077	Lac Ontario - Port de Toronto - Parc Aquatique du Port de Toronto - Feu et racon à être supprimés.
736(P)/95	2292	Lac Huron - Saugeen River - Feu.
739(P)/95	2085, LC 2077, 2086	Lac Ontario - Western Gap - Feux d'alignement à être supprimés.
305(P)/96	----	Grands Lacs - Rivière Détroit - Amherstburg - Signal de brume à être supprimé.
507(P)/96	LC 2123	Grands Lacs - Rivière Détroit - Feu à être modifié.

603(T)/96	2067, 2086, LC 2077	Lac Ontario - Entrée du Burlington Canal - Bouée lumineuse mouillée temporairement.
747(P)/96	2069, 2021	Lac Ontario - Bay of Quinte - Résultat d'un levé.
106(P)/97	1409	Voie Maritime du Saint-Laurent - Canal de la Rive Sud - LaSalle et Île des Soeurs -Bouées.
120(P)/97	1409	Voie Maritime du Saint-Laurent - Canal de la Rive Sud - Sainte-Catherine -Émissaire.
332(P)/97	2202	Lac Huron - Baie Georgienne - Port Severn à Parry Sound - Profondeurs.
333(P)/97	2239	Lac Huron - Baie Georgienne - Port Severn à Hope Island - Profondeurs.
334(P)/97	2289	Lac Huron - Baie Georgienne - Giants Tomb Island à Lone Rock - Profondeurs.
335(P)/97	2289	Lac Huron - Baie Georgienne - Giants Tomb Island à Lone Rock - Profondeurs.
336(P)/97	2239	Lac Huron - Baie Georgienne - Port Severn à Hope Island - Profondeurs.
361(P)/97	2250	Lac Huron - St. Joseph Channel - Richards Landing - Brise-lames.
367(P)/97	LC 2100, LC 2122	Lac Érié - Pointe aux Pins - Feu à être modifié.
368(P)/97	2251, 2297	Lac Huron - Cockburn Island - Tolsmaville - Feu à être supprimé.
369(T)/97	2251, 2297	Lac Huron - Cockburn Island - Feu supprimé temporairement.
403(P)/97	2239, 2202	Lac Huron - Baie Georgienne - Beausoleil Island à Giants Tomb Island - Bouées.
407(T)/97	1510	Québec - Lac des Deux Montagnes - Anse de Vaudreuil - Haut-fond signalé.
439(P)/97	2312	Lac Supérieur - Nipigon Bay - Feux.
446(P)/97	- - - -	Ontario - Wiarton - DGPS Service opérationnel initial (SOI).
450(P)/97	2305, 2303, 2312, 2304	Lac Supérieur - Nipigon Bay - Jackfish Bay, Simpson Island, MacInnes Point - Feux à être supprimés.
531(P)/97	1553	Québec - Rivière des Outaouais - Desjardinsville - Feu.
533(P)/97	2239, 2289	Lac Huron - Baie Georgienne - Passage Cognashene - The Whalesback- Bouées.
103(P)/98	- - - -	Lac Érié - Signaux de brume à être privatisés.
104(P)/98	- - - -	Lac Érié - Port Colborne - Feu antérieur à être supprimé.
505(P)/98	LC 2123	Lac Érié - Pelee Passage - Bouées à être déplacée et enlevée.

506(T)/98	2085, LC 2077, 2086	Lac Ontario- Entrée Humber River - Construction.
723(P)/98	----	Ontario - Kenora - Modifications au niveau de service des aides à la navigation - 1998.
1109(P)/98	----	Lac Ontario - Presqu'île Bay - Bouées et feux d'alignement.
1125(P)/98	2069, 2021	Lac Ontario - Baie de Quinte - Trenton - Résultats d'un levé.
1148(T)/98	LC 2282	Lac Ontario - Baie Georgienne - Colpoy's Bay - Chaland.
1723(P)/98	2239	Lac Huron - Baie Georgienne - Christian Island - Lighthouse Point - Bouée.
1724(P)/98	2215	Lac Huron - Baie Georgienne - Collingwood Harbour - Bouées.
1939(T)/98	----	Ontario – Lac Seul – Feux supprimés temporairement.
1959(P)/98	----	Lac Huron – Baie Georgienne – Aides à la navigation à être modifiées.
2125(P)/98	1510	Québec – Rivière des Outaouais – Carillon – Profondeur moindre,
2154(P)/98	1514	Québec – Rivière des Outaouais – Lac Dollard-des-Ormeau – Roche dangereuse submergée.
2169(P)/98	----	Lac Érié – Aides à la navigation à être modifiées.
2170(P)/98	----	Lac Ontario – Approches de Kingston et de North Channel – Aides à la navigation à être modifiées.
2171(P)/98	----	Lac Ontario – Baie de Quinte – Aides à la navigation à être modifiées.
2172(P)/98	----	Fleuve Saint-Laurent – Mille Îles – Aides à la navigation à être modifiées.
157(T)/99	1510	Québec - Rivière des Outaouais - Lac des Deux Montagnes - Pointe-Calumet - Haut-fond.
177(P)/99	----	Ontario - Lac Muskoka, Lac Rosseau et Lac Joseph - Aides à la navigation à être modifiées.
577(P)/99	----	Manitoba - Lac Winnipeg - Red River - Entretien du dragage.
(AMA8035-10)		(GCC-H99-044)

***755 LISTE DES CARTES TOUCHÉES PAR LES AVIS (T) ET (P) EN VIGUEUR LE 26 MARS 1999**

(Révisée et promulguée quatre fois par année)

(Référence: Avis 126/99 annulé)

CARTE	AVIS (T) OU (P)
-------	-----------------

1203	133(T)/93
L/C 1221	2321(P)/98, 570(P)/99
1233	703(P)/98, 320(P)/99, 575(P)/99
L/C 1235	129(P)/97
L/C 1236	510(T)/99
1310	142(T)/98, 2305(P)/98, 2308(P)/98, 2309(P)/98
1312	1140(P)/98, 151(P)/99
1313	65(T)/95
1314	170(T)/92
1315	155(P)/99
1316	430(T)/97, 1122(T)/98, 114(P)/99
1317	240(P)/94, 116(P)/99, 119(P)/99, 130(P)/99
1338	75(T)/92, 1137(P)/98, 2111(P)/98, 502(P)/99
1339	68(P)/91, 75(T)/92, 1137(P)/98, 1151(P)/98, 2111(P)/98, 2134(P)/98, 502(P)/99
1351	196(T)/87, 636(P)/93, 433(T)/96, 510(P)/98
1409	106(P)/97, 120(P)/97, 299(P)/97
1509	1746(T)/98, 2128(T)/98
1510	214(P)/92, 563(P)/92, 407(T)/97, 2125(P)/98, 157(T)/99
1514	2154(P)/98
1553	531(P)/97
2021	747(P)/96, 1125(P)/98
2022	651(T)/91
2023	525(T)/92
2028	826(T)/85
L/C 2058	476(T)/94
2067	603(T)/96
2069	650(P)/95, 747(P)/96, 1125(P)/98
L/C 2077	90(T)/90, 476(T)/94, 683(P)/95, 739(P)/95, 603(T)/96, 506(T)/98
2085	683(P)/95, 739(P)/95, 506(T)/98
2086	90(T)/90, 683(P)/95, 739(P)/95, 603(T)/96, 506(T)/98
L/C 2100	812(T)/92, 367(P)/97
L/C 2110	121(P)/94
L/C 2121	244(T)/95
L/C 2122	812(T)/92, 367(P)/97
L/C 2123	812(T)/92, 162(P)/94, 507(P)/96, 505(P)/98
2181	725(T)/91, 121(P)/94, 244(T)/95
L/C 2200	176(P)/94, 178(P)/94, 180(P)/94
L/C 2201	115(P)/94, 182(P)/94
2202	367(T)/88, 811(P)/91, 123(P)/92, 172(P)/93, 54(P)/94, 332(P)/97, 403(P)/97
2204	115(P)/94
2205	115(P)/94
2215	1724(P)/98
2222	367(T)/88
L/C 2228	965(T)/91, 176(P)/94, 177(P)/94, 178(P)/94
2235	180(P)/94, 182(P)/94
2239	367(T)/88, 333(P)/97, 336(P)/97, 403(P)/97, 533(P)/97, 1723(P)/98
L/C 2245	115(P)/94
2250	361(P)/97
2251	703(T)/92, 368(P)/97, 369(T)/97
2257	380(P)/91
2259	53(P)/94
2260	965(T)/91, 176(P)/94
2261	176(P)/94, 177(P)/94, 178(P)/94
2268	380(P)/91, 53(P)/94
2273	180(P)/94
2282	182(P)/94, 1148(T)/98
2289	334(P)/97, 335(P)/97, 533(P)/97

2291	769(T)/91, 177(P)/94, 178(P)/94
2292	179(P)/94, 736(P)/95
2297	368(P)/97, 369(T)/97
2298	180(P)/94
2299	380(P)/91, 53(P)/94
2303	450(P)/97
2304	51(P)/94, 450(P)/97
2305	450(P)/97
2312	439(P)/97, 450(P)/97
4000	529(P)/95
L/C 4001 (INT 404)	707(T)/93, 163(T)/94, 678(T)/94, 529(P)/95
LC 4003	529(P)/95, 172(T)/99
LC 4006	529(P)/95
L/C 4010	350(P)/94, 420(P)/95
LC 4012	301(T)/99
LC 4013	529(P)/95, 351(P)/96
L/C 4015	192(T)/95
L/C 4016	356(P)/90, 619(T)/93, 105(T)/94, 108(T)/94, 359(T)/94, 444(P)/96
L/C 4017	75(T)/94, 76(T)/94, 359(T)/94, 678(T)/94, 384(T)/95
L/C 4020	299(P)/94
L/C 4022	583(P)/94, 192(T)/95
LC 4023	351(P)/96
LC 4025	549(T)/99
LC 4045	529(P)/95
L/C 4047	105(T)/94, 108(T)/94
L/C 4049	105(T)/94, 359(T)/94
LC 4098	529(P)/95
LC 4099	529(P)/95
4114	137(T)/99
4117	1507(T)/98
4124	73(P)/94, 507(T)/95
4140	748(T)/96
4142	815(P)/93, 113(T)/99
4201(INT 4634)	820(T)/94
4203(INT 4632)	132(T)/99
4210	734(P)/95
4211	346(T)/95
L/C 4227	805(P)/92
LC 4230	734(P)/95
L/C 4234	805(P)/92
L/C 4235	805(P)/92, 461(T)/94, 717(T)/94
4245	373(T)/94, 534(T)/95
LC 4320	301(T)/99
4331	73(P)/94, 181(T)/95, 507(T)/95, 690(T)/95
4332	181(T)/95, 690(T)/95
LC 4340	459(P)/94
4342	459(P)/94
4381	141(T)/96
4386	301(T)/99
4394	237(T)/96
LC 4404	351(P)/96
LC 4405	351(P)/96
4425	138(T)/99
4426	103(T)/94
4437	526(P)/95
4448	649(P)/93
4456	769(P)/90, 433(T)/92

4460	845(P)/93
L/C 4462	649(P)/93
L/C 4464	583(P)/94
4469	793(P)/93
4483	612(T)/94, 351(P)/96
L/C 4486	798(P)/94, 306(P)/96, 554(P)/99
4491	65(T)/96
L/C 4520	47(T)/94, 76(T)/94
4546	613(P)/94
4587	193(T)/87
L/C 4622	356(P)/90, 291(P)/97
L/C 4624	323(P)/88, 356(P)/90
4635	463(P)/94, 594(T)/94, 192(T)/95, 239(P)/97
4637	737(P)/93, 120(P)/96
4641	594(T)/94
4644	154(P)/96, 765(T)/98
L/C 4700	163(T)/94
4702	345(P)/96, 687(P)/96
4703	163(T)/94, 687(P)/96
4728	292(T)/88
L/C 4730	804(P)/93, 163(T)/94
4732	163(T)/94
L/C 4817	568(T)/90, 105(T)/94, 522(P)/94
4830	619(T)/93
L/C 4831	444(P)/96
L/C 4832	413(T)/88, 619(T)/93, 444(P)/96
LC 4841	291(P)/97
4843	568(T)/90
L/C 4844	104(T)/94, 105(T)/94, 522(P)/94
L/C 4846	359(T)/94
L/C 4847	782(T)/92, 535(P)/98
4848	782(T)/92
4849	103(T)/92
L/C 4850	423(P)/94
L/C 4851	191(T)/91, 64(T)/95, 384(T)/95
4912	358(T)/93, 855(P)/96
4921	582(P)/94, 434(T)/96, 551(P)/99
4954	195(T)/93, 115(P)/98, 116(P)/98
4957	818(T)/94
5001(INT 405)	761(T)/94, 153(T)/99
5031	591(T)/93, 703(T)/94
5048	804(P)/93
5049	680(P)/95
5133	163(T)/94
6218	667(P)/92
6242	610(T)/90
6311	738(P)/96, 751(P)/96
7010	153(T)/99
LC 7011	153(T)/99
7083	847(P)/89, 1510(P)/98, 1727(P)/98
7371	634(P)/96
7733	1510(P)/98
7740	847(P)/89
7760	1519(P)/98, 1727(P)/98
LC 8007	529(P)/95
L/C 8010	707(T)/93
L/C 8011	105(T)/94
L/C 8014	76(T)/94, 359(T)/94

L/C 8015 47(T)/94, 75(T)/94, 76(T)/94, 678(T)/94
 L/C 8047 804(P)/93
 L/C 8048 163(T)/94
 L/C 8049 76(T)/94

(AMA8035-10)

(GCC-H99-045)

***756(T) CANADA - Sécurité des navires d'exploration et d'exploitation au large.**

Référence: Avis 129(T)/99 annulé.

Édition annuelle des Avis aux navigateurs 1998, Avis No. 20, pp. A20-1 à A20-4.

Les navigateurs sont prévenus que des navires d'exploration au large effectuent des activités de forage aux positions approximatives suivantes:

Nom du puits	Unité de forage	Coordonnées
Golfe Saint-Laurent Néant		
Delta du Mackenzie Néant		
Mer du Beaufort Néant		
Yukon Néant		
Îles de l'Arctique Néant		

Pour plus d'information sur les activités au large de la Nouvelle-Écosse ou de Terre-Neuve, communiquez avec:
 C-NSOPB (902)422-5588; C-NOPB (709)778-1400.

NOTA: Les navigateurs sont priés d'obtenir un compte rendu à jour des positions des navires de forage avant d'entrer dans une zone d'exploration et d'exploitation. On peut se procurer ces renseignements en communiquant avec ECAREG CANADA, NORDREG CANADA ou CVTS OFFSHORE, selon le cas, par l'entremise des stations de radio de la Garde côtière.

(AMA8035-10-17)

(ONE-H99-002)

***767 TERRE-NEUVE - Zone de sécurité établie au champ d'hydrocarbures Terra Nova**

Les marins sont avisés que les activités de construction et de dragage, les levés et les travaux d'installation compris dans le projet Terra Nova commenceront vers le 1^{er} mai 1999, de même que le positionnement et l'ancrage du bâtiment flottant de production, stockage et transbordement (BFPST) par 46°28.31'N 48°28.51'W.

Le creusage de quatre excavations (entonnoirs) peu profondes sur le fond marin, aux emplacements indiqués sur le graphique annexé, est censé débuter vers le 1^{er} mai 1999 et se terminer le 30 septembre 1999. La mise en place du matériel d'ancrage devrait commencer vers le 1^{er} mai 1999 et se terminer vers le 30 septembre 1999. C'est à l'excavation sud-ouest que commencera le forage du premier puits d'hydrocarbures, vers le 1^{er} juin 1999.

Une zone de sécurité permanente bornée par les quatre points géodésiques indiqués ci-après sera établie le^e1 mai 1999 en vue de garantir la sécurité dès le commencement de ces activités, durant toutes leurs étapes et au cours de la phase de production du projet. (Voir le graphique annexé.)

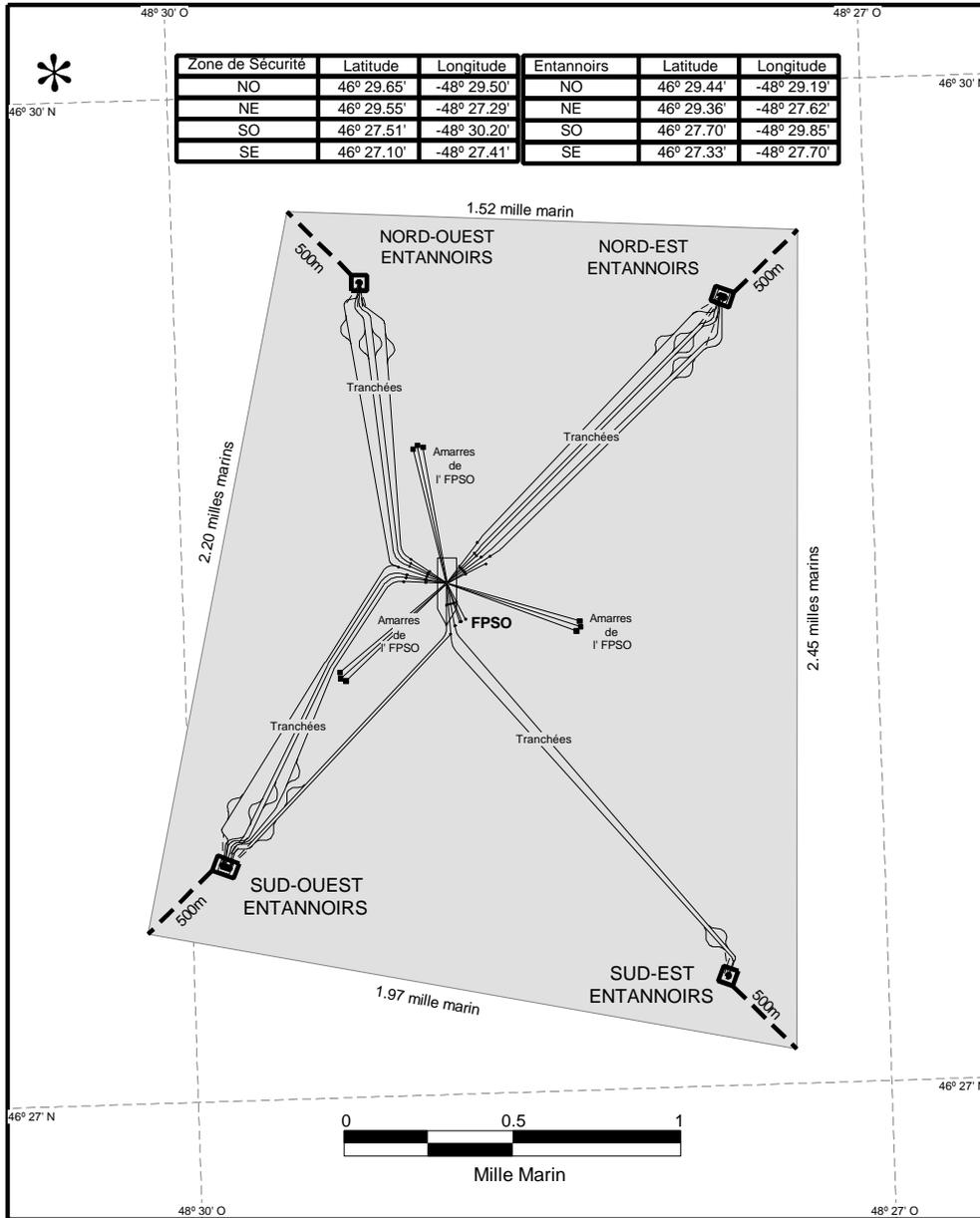
Excavation nord-ouest	46° 29.65' N	48° 29.50'W
Excavation nord-est	46° 29.55'N	48° 27.29'W
Excavation sud-ouest	46° 27.51'N	48° 30.20'W
Excavation sud-est	46° 27.10'N	48° 27.41'W

Tous les navires non directement engagés dans ces activités devraient se tenir à l'écart de cette zone et naviguer avec prudence lorsqu'ils sont à proximité.

Cartes marines n^{os} : 4000, 4001, 4004 et 4013

(AMA8035-10-1)

(GCC-H99-046)



1078-2-1008-15-APR-99



PIÈCE 1
 SCHÉMA PROPOSÉ DE LA SÉCURITÉ PERMANENTE
 POUR LE CHAMP DE PÉTROLE TERRA NOVA

***761 ÉTATS-UNIS, CÔTE EST - Câble sous-marin.**

Carte (Dernière correction) - LC 4001(Int. 404)(NAD 83)(1)(760/99)

1. Porter	un câble sous-marin	joignant	39°25'00" N 47°18'30" W 39 36 30 N 46 40 00 W 40 05 36 N 44 40 00 W 40 33 24 N 43 00 00 W 40 38 00 N 42 40 00 W 40 41 00 N 42 00 00 W 40 48 00 N 41 45 00 W
		et	41 01 28 N 41 00 00 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 76030(4001). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-A98-103)

***763 TERRE-NEUVE, CÔTE EST - ST. JOHN'S HARBOUR - Bouée, câble sous-marin, zone de mouillage interdit et profondeurs.**

Carte (Dernière correction) - LC 4846(Cartouche, St. John's Harbour)(NAD 83)(1-9)(2152/98)

1. Rayer	la bouée lumineuse rouge S4		47°33'59".5 N 52°41'16".7 W
2. Porter	une canalisation sous-marine	joignant	47 33 29.7 N 52 42 20 W 47 33 31.5 N 52 42 22.2 W
		et	47 33 32.4 N 52 42 22.1 W
3.	une zone de mouillage interdit	joignant	47 33 29.5 N 52 42 20.4 W 47 33 31.4 N 52 42 22.8 W 47 33 32.8 N 52 42 22.6 W 47 33 32.7 N 52 42 21.5 W 47 33 31.6 N 52 42 21.6 W
		et	47 33 30 N 52 42 19.6 W
4.	9 mètres 3 décimètres		47 34 00 N 52 41 16.7 W
5.	7 mètres 8 décimètres		47 33 59.9 N 52 41 15.1 W
6. Rayer	5 mètres 8 décimètres R		47 33 59.7 N 52 41 16.7 W
7. Porter	3 mètres 8 décimètres		47 34 11 N 52 41 48.1 W
8.	5 mètres 4 décimètres		47 33 36 N 52 42 33.9 W
9. Rayer	7 mètres		immédiatement au Sud-Ouest de la position mentionnée au paragraphe (8)

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4846R/M et 76386(4846). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35; 10-5-2)

(GCC-N99-007, MPO-A99-035)

***702 TERRE-NEUVE, CÔTE SUD-EST - ST. MARY'S HARBOUR - Feu.**

Carte (Dernière correction) - 4843(Cartouche, St Mary's Harbour and Adjacent Anchorages et Mouillages Adjacents)(1)(1915/98)

1. Porter un feu F G 46°57'46".8 N 53°31'22".8 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4843R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-7-2)

(GCC-N98-306)

***727 TERRE-NEUVE, CÔTE SUD-EST - BONAVISTA BAY - NEWMAN SOUND - AU LARGE DU QUAI DE SALTON - Modification à la carte.**

Carte (Dernière correction) - 4855(NAD 83)(1,2)(543/99)

1. Déplacer la bouée à espar lumineuse rouge JT2 de 48°34'33".8 N 53°56'05".8 W
à 48 34 46.8 N 53 56 39 W

2. la bouée plate verte JTT1 de 48 34 30.8 N 53 56 09.6 W
à 48 34 43.2 N 53 56 48 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4855R/M et 76338(4855). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-A99-026)

***710 TERRE-NEUVE - BAIE DES EXPLOITS - Cartes touchées par l'Avis 975/98.**

Cartes (Dernière correction) - 4596(2)(572/99) - 4595(1)(572/99) - 4598(3)(1901/98)

1. Modifier Adjoining Chart/Carte adjacente dans le cadre Sud-Est de la carte
4599 pour lire Adjoining Chart/Carte par 55°00'30" W (env.)
adjacente 4865

2. Adjoining Chart/Carte adjacente dans le cadre Est de la carte par
4599 pour lire Adjoining Chart/Carte 49°17'30" N (env.)
adjacente 4865

3. Adjoining Chart/Carte adjacente dans le cadre Sud de la carte par
4599 pour lire Adjoining Chart/Carte 54°54'30" W (env.)
adjacente 4865

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4595R/M, 4596R/M et 4598R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-H99-064)

***758 TERRE-NEUVE, CÔTE EST - NOTRE DAME BAY - BAY OF EXPLOITS - Sonde.**

Carte (Dernière correction) - 4595(1)(710/99)

1. Porter 7 1/2 brasses 49°22'51".5 N 55°03'03".4 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4595R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-A98-113)

***726 TERRE-NEUVE, CÔTE NORD-EST - BREHAT SHOAL - Bouée.**

Carte (Dernière correction) - LC 4020(NAD 27)(1)(1324/98)

1. Porter une bouée à cloche lumineuse de danger isolé FI(2) 10 s, BELL, marquée KQG 51°25'20" N 55°26'10" W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4020R/M et 76094(4020). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-2)

(GCC-N98-220)(MPO-A98-077)

***724 TERRE-NEUVE, CÔTE NORD-EST - QUIRPON HARBOUR - Bouées.**

Carte (Dernière correction) - 4512(1,2)(302/99)

1. Porter une bouée lumineuse cardinale Sud Q(6)+LFI 15 s, YB, marquée KQV 51°35'17".5 N 55°27'18" W

2. une bouée lumineuse cardinale Nord Q, BY, marquée KQ 51 35 14.5 N 55 27 19 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4512R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-2)

(GCC-N98-218, 219)(MPO-A98-078)

***745 TERRE-NEUVE - LABRADOR - Bouées et feux.**

Cartes (Dernière correction) - 4701(Cartouche, Occasional Harbor)(NAD 27)(1)(546/99) - 4702(NAD 27)(1,2,6-14)(169/99) - 4702(Cartouche, St. Michaels Bay)(NAD 27)(3-5)(169/99) - LC 4731(1)(1145/98) - LC 8049(1)(1145/98) - LC 4700(1)(500/99)

1. Porter	un feu FI	52°40'18" N 55°44'58".8 W
2.	un feu FI G	52 43 00 N 55 51 30 W
3. Porter	une bouée à espar lumineuse rouge FI R, marquée NM4	52°44'30".6 N 55°56'00" W
4.	une bouée à espar lumineuse verte FI G, marquée NM5	52 44 28.2 N 55 56 08.4 W
5.	une bouée à espar lumineuse rouge, marquée NM8	52 44 38.4 N 55 56 13.8 W
6.	une bouée à espar cardinal nord, marquée NDP	53 05 40.8 N 55 51 28.8 W
7.	une bouée lumineuse rouge FI R, marquée NL4	52 42 50.8 N 55 48 03.9 W
8.	une bouée à espar rouge , marquée NL2	52 43 02.2 N 55 49 20.4 W
9.	une bouée à espar lumineuse rouge, FI R marquée ND4	53 04 42 N 55 52 11.6 W
10.	une bouée à espar lumineuse verte, FI G marquée ND3	53 04 45.6 N 55 52 15.6 W
11.	une bouée lumineuse de danger isolé FI(2) 5s, marquée NPP	53 11 36 N 55 41 36 W
12.	une bouée lumineuse verte FI G, marquée NK3	53 07 33.4 N 55 45 46 W
13.	une bouée lumineuse de danger isolé FI(2) 5s, marquée NLJ	52 51 34 N 55 47 01.6 W
14.	une bouée à espar lumineuse rouge FI R, marquée NM10	52 46 30.6 N 55 54 15 W

(AMA8035-10-5-2; 7-2)

(GCC-N97-088, N98-013,057,114,237,238,240-246,279, MPO-A98-072)

***716 CÔTE DU LABRADOR - SANDWICH BAY - PARADISE RIVER ET CRAB HEAD - Bouées.**

Cartes (Dernière correction) - 5138(Cartouche, Paradise River)(NAD 83)(3,4)(145/99) - 5138(NAD 83)(1,2)(145/99) - 5138(Continuation A)(NAD 83)(3)(145/99) - 5134(5)(145/99)

1. Porter	une bouée à espar lumineuse rouge FI R, marquée NC8	53°42'35".4 N 57°06'17" W
2.	NC1.2 vis-à-vis la bouée à espar lumineuse rouge	53 44 51.2 N 56 54 59.6 W

- | | | |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| 3. Remplacer | la bouée lumineuse rouge NV2 par une bouée à espar lumineuse rouge, FI R marquée NV2 | 53 26 47.6 N 57 17 32 W |
| 4. | la bouée lumineuse rouge NV4 par une bouée à espar lumineuse rouge, FI R marquée NV4 | 53 26 36.6 N 57 17 24 W |
| 5. Porter | une bouée à espar lumineuse rouge FI R, marquée NC8 | 53°42'34".9 N 57°06'21".1 W |

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 5138R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-2)

(GCC-N98-230-232, N99-010)(MPO-A98-067)

***701 TERRE-NEUVE - LABRADOR - HAMILTON INLET - HART HEAD - Feu.**

Carte (Dernière correction) - 4724(1)(957/89)

- | | | |
|-----------|-----------|-----------------------------|
| 1. Porter | un feu FI | 54°11'39".5 N 58°24'40".5 W |
|-----------|-----------|-----------------------------|

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 76218(4724). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-7-2)

(GCC-N98-341)

***719 GOLFE DU SAINT-LAURENT - ÎLES DE LA MADELEINE - MILLERAND - Feu.**

Cartes (Dernière correction) - LC 4951(NAD 83)(1)(123/99) - LC 4451(NAD 27)(2)(123/99)

- | | | |
|-------------|----------------------|---------------------------|
| 1. Modifier | FI R pour lire Iso R | 47°12'56".4 N 61°59'03" W |
| 2. | FI R pour lire Iso R | 47 12 56.2 N 61 59 05.6 W |

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4451R/M, 4951R/M, 79083(4451) et 79092(4951). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-7-9)

(GCC-L99-011)(MPO-Q99-028)

***723 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - PENNANT POINT - Câble sous-marin.**

Carte (Dernière correction) - LC 8007(NAD 27)(1)(564/99)

- | | | | |
|-----------|---------------------|----------|---------------------------|
| 1. Porter | un câble sous-marin | joignant | 44°22'52".1 N 63°40'00" W |
| | | | 44 23 23.7 N 63 36 18.1 W |
| | | | 44 24 53.7 N 63 35 00.1 W |
| | | | 44 25 41.7 N 63 34 42.1 W |

44 26 49.5 N 63 35 42.7 W
 et 44 27 36 N 63 37 00 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 8007R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-A98-091)

***725 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - PENNANT POINT - Câble sous-marin.**

Carte (Dernière correction) - LC 4013(NAD 27)(1)(564/99)

1. Porter	un câble sous-marin	joignant	44°22'52".2 N 63°40'00" W
			44 23 23.7 N 63 36 18.2 W
			44 24 53.7 N 63 35 00.2 W
			44 25 41.7 N 63 34 42.2 W
			44 26 49.5 N 63 35 42.8 W
		et	44 27 38.3 N 63 36 59.1 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4013R/M et 76204(4013). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-A98-096)

***711 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - PENNANT POINT - Câble sous-marin.**

Carte (Dernière correction) - LC 4385(NAD 83)(1)(555/99)

1. Porter	un câble sous-marin	joignant	44°21'50".5 N 63°47'12" W
			44 23 24 N 63 36 15.6 W
			44 24 54 N 63 34 57.6 W
			44 25 42 N 63 34 39.6 W
			44 26 49.8 N 63 35 40.2 W
			44 27 22.8 N 63 36 24 W
			44 27 30 N 63 36 54 W
		et	44 27 39 N 63 37 01 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4385R/M et 76189(4385). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-A98-098)

***762(T) GOLFE DU SAINT-LAURENT - ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD - SUMMERSIDE HARBOUR - Profondeurs.**

Carte (Touchée temporairement) - 4459(Cartouche, Summerside Harbour)(NAD 27)(1,2)

1. 21 pieds 46°23'12".2 N 63°47'30".3 W

2. 21 pieds 46 22 55.8 N 63 48 47.6 W

NOTA: (1) L'information ci-dessous est le résultat d'un récent levé. De plus amples renseignements seront disponibles à une date ultérieure.
(2) De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4459R/M, 76181(4459) et 76182(4459). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-A99-027)

***736 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - CAPE LA HAVE ISLAND - Bouée.**

Cartes (Dernière correction) - 4211(NAD 27)(1)(449/95) - LC 4012(NAD 27)(1)(721/99) - 4384(NAD 27)(1)(290/96) - LC 4320(NAD 83)(1)(564/99)

1. Rayer la bouée à sifflet lumineuse rouge 44°10'29" N 64°16'03" W
T34

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4012R/M, 4211R/M, 4320R/M, 4384R/M, 76055(4320) et 76198(4012). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-7)

(GCC-F98-133)(MPO-A98-087)

***721 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - Câble sous-marin.**

Carte (Dernière correction) - LC 4012(NAD 27)(1)(1307/98)

1. Porter	un câble sous-marin	joignant	42°40'00" N 64°22'04".4 W
			42 46 27.3 N 64 21 07 W
			42 47 29.1 N 64 21 20.2 W
			42 50 45.9 N 64 23 17.8 W
			43 04 35.7 N 64 31 38.2 W
			43 13 29.7 N 64 30 02.2 W
			43 20 35.7 N 64 23 02.2 W
			43 22 59.7 N 64 21 26.2 W
			43 26 59.7 N 64 19 38.2 W
			43 55 45.3 N 64 08 10 W
			43 58 35.7 N 64 07 02.2 W
			44 00 41.7 N 64 06 02.2 W
			44 02 47.7 N 64 03 02.2 W
			44 19 59.7 N 64 00 02.2 W
			44 23 23.7 N 63 36 17.8 W
			44 24 53.7 N 63 34 59.8 W
			44 25 41.7 N 63 34 41.8 W
			44 26 49.5 N 63 35 42.4 W
		et	44 27 32.5 N 63 36 58 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4012R/M et 76198(4012). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-A98-097)

***757 BAIE DE FUNDY - PARTIE INTÉRIEURE - MINAS CHANNEL ET COBEQUID BAY - Bouées et réflecteur radar.**

Carte (Dernière correction) - LC 4010(NAD 27)(1-3)(1530/98)

Référence: Avis 420(P)/95 annulé.

1. Rayer	le réflecteur radar	45°18'48".2 N 64°25'26".4 W
2. Rayer	la bouée à cloche lumineuse MN	45°22'54" N 64°33'06" W
3.	la bouée à cloche lumineuse M9	45 19 00 N 63 57 40 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4010R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-7)

(GCC-F98-097,196,197, MPO-A98-121)

***717 ÉTATS-UNIS, CÔTE EST - SCOTIAN SHELF - Câble sous-marin.**

Carte (Dernière correction) - LC 8006(NAD 27)(1)(2350/98)

1. Porter	un câble sous-marin	joignant	41°24'00" N 64°54'36" W
			41 40 59.7 N 64 39 02.1 W
			42 15 29.7 N 64 25 38.1 W
			42 21 07.5 N 64 25 16.5 W
			42 21 16.5 N 64 25 02.7 W
			42 27 50.1 N 64 23 26.7 W
			42 27 53.1 N 64 22 24.9 W
			42 32 47.1 N 64 22 17.1 W
			42 33 41.7 N 64 21 51.3 W
			42 35 08.7 N 64 22 56.7 W
			42 35 40.5 N 64 23 04.5 W
			42 37 29.7 N 64 22 26.1 W
			42 46 27.3 N 64 21 06.9 W
			42 47 29.1 N 64 21 20.1 W
			43 04 35.7 N 64 31 38.1 W
			43 13 29.7 N 64 30 02.1 W
			43 20 35.7 N 64 23 02.1 W
			43 22 59.7 N 64 21 26.1 W
		et	43 33 00 N 64 17 18.6 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 8006R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-A98-092)

***764 NOUVEAU-BRUNSWICK - MIRAMICHI BAY - SHIP CHANNEL - Bouées.**

Carte (Dernière correction) - 4911(NAD 83)(1-10)(964/98)

1. Déplacer	la bouée lumineuse verte M7	de à	47°06'26".3 N 64°57'59" W 47 06 23.5 N 64 57 54.3 W
2.	la bouée lumineuse rouge M10	de à	47 06 45 N 64 58 26 W 47 06 44.6 N 64 58 26.8 W
3.	la bouée lumineuse verte M11	de à	47 06 44 N 64 58 32 W 47 06 43.5 N 64 58 33.1 W
4. Déplacer	la bouée lumineuse verte M13	de à	47°07'48".5 N 64°59'18".5 W 47 07 48.1 N 64 59 19.6 W
5.	la bouée lumineuse rouge M14	de à	47 07 50.5 N 64 59 14.7 W 47 07 49.8 N 64 59 16 W
6.	la bouée lumineuse verte M15	de à	47 08 27.3 N 65 00 22.5 W 47 08 25.3 N 65 00 17.9 W
7. Porter	une bouée lumineuse rouge FI R, marquée M8		47 06 36.4 N 64 58 13.5 W
8.	une bouée lumineuse rouge Q R, marquée M10.2		47 06 48.6 N 64 58 30.9 W
9.	une bouée à espar verte, marquée M7.5		47 06 32.2 N 64 58 10.7 W
10.	une bouée lumineuse verte FI G, marquée M15.5		47 08 31.7 N 65 00 28.3 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4911R/M et 76133(4911). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-6)

(GCC-G98-069-074,076,077,080,081, MPO-A98-074)

***748 GOLFE DU SAINT-LAURENT - MIRAMICHI RIVER - SHELDRAKE CHANNEL - Bouées.**

Carte (Dernière correction) - 4912(NAD 83)(1,2)(964/98)

1. Porter	une bouée lumineuse rouge FI R, marquée M54.2		47°04'56".7 N 65°18'01".2 W
2.	une bouée à espar verte, marquée M59.3		47 04 55.8 N 65 21 20.7 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4912R/M et 76125(4912). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-6)

(GCC-G98-078,079, MPO-A98-076)

***715 ÉTATS-UNIS, CÔTE EST - GEORGES BANK - Câble sous-marin.**

Carte (Dernière correction) - LC 8005(NAD 271)(307/97)

1. Porter	un câble sous-marin	joignant	40°26'00" N 66°20'09".1 W
		et	40 29 39.9 N 66 10 00 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 8005R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-A98-090)

***760 ÉTATS-UNIS, CÔTE EST - Câble sous-marin.**

Carte (Dernière correction) - LC 4001(Int. 404)(NAD 83)(1)(747/99)

1. Porter	un câble sous-marin	joignant	39°25'00" N 67°41'38" W
			39 41 12 N 66 30 42 W
			39 32 00 N 66 06 24 W
			39 30 48 N 65 55 00 W
			39 32 12 N 65 50 00 W
			39 45 30 N 65 30 00 W
			40 03 23 N 62 22 50 W
			40 13 27 N 59 45 02 W
			40 29 19 N 56 27 37 W
			40 35 00 N 54 40 00 W
			40 33 24 N 54 10 42 W
			40 38 42 N 53 50 00 W
			40 43 00 N 53 00 00 W
			40 46 30 N 52 40 00 W
			40 50 00 N 52 28 24 W
			40 59 30 N 52 23 12 W
			41 01 42 N 52 18 12 W
			41 07 00 N 49 14 00 W
		et	41 08 34 N 49 09 52 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 76030(4001). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-A98-100)

***735 ÉTATS-UNIS, CÔTE EST - Câble sous-marin.**

Carte (Dernière correction) - LC 4003(NAD 27)(1)(550/99)

1. Porter	un câble sous-marin	joignant	39°30'00" N 68°39'39".3 W
			39 35 23.7 N 68 06 35.4 W
			39 34 23.7 N 68 02 49.2 W
			39 38 20.1 N 68 00 26.4 W
			39 38 59.7 N 67 58 02.4 W
			39 52 59.7 N 67 47 02.4 W
			40 33 29.7 N 66 00 02.4 W
			40 55 59.7 N 65 20 02.4 W
			41 40 59.7 N 64 39 02.4 W
			42 15 29.7 N 64 25 38.4 W
			42 21 07.5 N 64 25 16.8 W

1. Porter	un câble sous-marin		42°27'50".1 N 64°23'27" W
			42 27 53.1 N 64 22 25.2 W
			42 33 41.7 N 64 21 51.6 W
			42 35 40.5 N 64 23 04.8 W
			42 46 27.3 N 64 21 07.2 W
			43 04 35.7 N 64 31 38.4 W
			43 13 29.7 N 64 30 02.4 W
			43 20 35.7 N 64 23 02.4 W
			43 22 59.7 N 64 21 26.4 W
			43 58 35.7 N 64 07 02.4 W
			44 00 41.7 N 64 06 02.4 W
			44 02 47.7 N 64 03 02.4 W
			44 19 59.7 N 64 00 02.4 W
			44 23 23.7 N 63 36 18 W
			44 24 53.7 N 63 35 00 W
			44 25 41.7 N 63 34 42.7 W
		et	44 27 28.5 N 63 36 48.7 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4003R/M et 76140(4003). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-A98-034)

***742 ÉTATS-UNIS, CÔTE EST - BEAR SEAMOUNT À PENNANT POINT - Câble sous-marin.**

Carte (Dernière correction) - LC 4001(Int. 404)(NAD 83)(1)(550/99)

1. Porter	un câble sous-marin	joignant	39°25'00" N 69°05'47" W
			39 26 00 N 69 04 00 W
			39 35 24 N 68 06 33 W
			39 34 40 N 68 02 53 W
			39 53 00 N 67 47 00 W
			40 33 30 N 66 00 00 W
			40 56 30 N 65 19 30 W
			41 41 00 N 64 39 00 W
			42 15 30 N 64 25 36 W
			42 27 53 N 64 22 23 W
			42 46 28 N 64 21 05 W
			43 04 36 N 64 31 36 W
			43 13 30 N 64 30 00 W
			43 23 00 N 64 21 24 W

44 00 42 N 64 06 00 W
 44 02 48 N 64 03 00 W
 44 20 00 N 64 00 00 W
 44 23 24 N 63 36 16 W
 44 25 42 N 63 34 40 W
 et 44 27 20 N 63 36 29 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 76030(4001). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-A99-005)

***729 FLEUVE SAINT-LAURENT - BANC DE L'ÎLE AUX LIÈVRES - Profondeurs moindres.**

Carte (Dernière correction) - LC 1234(NAD 27)(1-3)(576/99)

1. Porter	6 mètres 1 décimètre	47°41'04".1 N 69°52'11".6 W
2.	4 mètres 8 décimètres	47 40 25.1 N 69 52 10.7 W
3. Remplacer	6 mètres 1 décimètre par 5 mètres 7 décimètres	47 39 47.2 N 69 52 30 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1234R/M et 79029(1234). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q99-034)

***704 QUÉBEC - RIVIÈRE SAGUENAY - SAINT-FULGENCE - Émissaire et caisson.**

Cartes (Dernière correction) - 1209(NAD 27)(1,2)(1348/98) - 1202(Continuation A) (NAD 27)(3,4) (2339/98)

1. Porter	un émissaire	joignant	48°26'44".4 N 70°53'09" W 48 26 42.1 N 70 53 09.2 W et 48 26 36.4 N 70 53 08.6 W
2.	un caisson avec une sonde découvrante de 5 pieds		48 26 36.4 N 70 53 08.6 W
3.	un émissaire	joignant	48 26 45.3 N 70 53 09 W 48 26 42.1 N 70 53 09.3 W et 48 26 36.4 N 70 53 08.6 W
4.	un caisson avec une sonde découvrante de 1 brasse		48 26 36.4 N 70 53 08.6 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1202R/M, 1209R/M, 79077(1209) et 79094(1202). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q99-025)

***759 ÉTATS-UNIS, CÔTE EST - Câbles sous-marins.**

Carte (Dernière correction) - LC 4003(NAD 27)(1,2)(735/99)

1. Porter	un câble sous-marin	joignant	40°07'50" N 71°04'57" W 40 01 00 N 71 01 58 W 39 58 24 N 71 00 01 W 39 55 00 N 70 55 32 W 39 46 47 N 70 50 43 W 39 42 18 N 70 45 02 W 39 37 18 N 70 36 02 W 39 30 00 N 70 20 33 W
		et	
2. Porter	un câble sous-marin	joignant	39°30'00" N 67°21'27" W 39 40 00 N 66 40 02 W 39 41 12 N 66 30 44 W 39 40 36 N 66 27 56 W 39 32 00 N 66 06 26 W 39 30 48 N 65 55 02 W 39 32 12 N 65 50 02 W 39 40 00 N 65 40 02 W 39 45 30 N 65 30 02 W 39 56 36 N 63 40 52 W 40 02 52 N 62 29 13 W 40 11 15 N 60 34 39 W 40 13 14 N 60 03 55 W 40 13 27 N 59 45 05 W 40 15 00 N 59 34 02 W 40 21 40 N 58 14 56 W
		et	

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4003R/M et 76140(4003). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-A98-104)

***734 FLEUVE SAINT-LAURENT - LAC SAINT-PIERRE - Bouée.**

Carte (Dernière correction) - 1312(NAD 83)(1)(732/99)

1. Déplacer	la bouée lumineuse rouge SJ2	de	46°07'48".1 N 72°56'58".4 W
		à	46 07 48.1 N 72 55 58.4 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1312R/M et 79129(1312). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-9)

(GCC-L99-017)(MPO-Q99-031)

***703(P) FLEUVE SAINT-LAURENT - SOREL - Feu supprimé.**

Carte (Qui sera touchée) - 1338(NAD 27)(1)

Référence: Avis 164(P)/99.

1. Rayer le feu 46°02'57".3 N 73°06'52" W

NOTA: (1) Une nouvelle carte incorporant le renseignement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.

(2) De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1338R/M et 79010(1338). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q99-027)

***706 FLEUVE SAINT-LAURENT - SOREL - Feu supprimé.**

Carte - 1350(Feuille 1)(Partie A)(Cartouche, Sorel)(NAD 27)(1)

Référence: Avis 152/99.

1. Rayer le feu 46°02'57".4 N 73°06'52" W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1350R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-7-9)

(DFO-Q99-026)(GCC-L99-008)

***732 FLEUVE SAINT-LAURENT - PORT DE SOREL - Profondeur moindre.**

Cartes (Dernière correction) - 1350(Feuille 1)(Partie A)(Cartouche, Sorel)(NAD 27)(2) - 1312(Cartouche, Port de Sorel)(NAD 83)(1)(2345/98)

1. Porter 7 mètres 9 décimètres 46°02'47".8 N 73°07'14".4 W

2. 7 mètres 9 décimètres 46 02 47.6 N 73 07 15.9 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1312R/M, 1350R/M et 79130(1312). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q99-032)

***720 FLEUVE SAINT-LAURENT - ÎLE AUX CERFEUILS - Obstruction et profondeur moindre.**

Carte (Dernière correction) - 1310(Partie A-B)(NAD 83)(1,2)(2342/98)

Référence: Avis 142(T)/98 annulé.

- | | | |
|-----------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| 1. Porter | 0 mètre 6 décimètres | 45°42'34".9 N 73°27'31".2 W |
| 2. | une roche qui couvre et découvre avec une sonde découvrante de 1 mètre | 45 42 37.9 N 73 27 22.8 W |

- NOTA: (1) De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1310R/M et 79001(1310). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.
- (2) Il n'y a plus la présence d'un obstacle submergé dans le chenal près de l'Île aux Cerfeuils, entre les bouées MU-6 et MU-4.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q99-029)

***747 ÉTATS-UNIS, CÔTE EST - Câbles sous-marins.**

Carte (Dernière correction) - LC 4001(Int. 404)(NAD 83)(1-3)(742/99)

- | | | | |
|-----------|---------------------|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Porter | un câble sous-marin | joignant | 40°07'23" N 74°01'30" W
40 04 56 N 73 54 20 W
40 05 05 N 73 18 06 W
39 59 15 N 72 56 06 W
39 45 24 N 72 22 30 W
39 33 30 N 72 00 00 W
39 25 00 N 71 36 33 W |
| | | et | |
| 2. | un câble sous-marin | joignant | 40 43 41 N 72 51 49 W
39 51 07 N 72 15 05 W
39 25 00 N 71 45 42 W |
| | | et | |
| 3. | un câble sous-marin | joignant | 41 22 01 N 71 36 03 W
41 09 59 N 71 24 55 W
41 07 23 N 71 24 32 W
40 41 59 N 71 20 00 W
40 01 00 N 71 01 55 W
39 42 18 N 70 45 00 W
39 25 00 N 70 08 30 W |
| | | et | |

- NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 76030(4001). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-A98-099)

***722 QUÉBEC - RIVIÈRE DES OUTAOUAIS - DOLLARD-DES-ORMEAUX À ORLÉANS - Bouées.**

Cartes - 1514(Partie A-B, Carillon à/to Papineauville)(NAD 83)(1-5) - 1515(Partie A-B, Papineauville à/to Ottawa)(NAD 83)(6)

- | | | | |
|-------------|------------------------------|---------|----------------------------------------------------------|
| 1. Déplacer | la bouée rouge H207 | de
à | 45°34'42".1 N 74°26'54".4 W
45 34 42.4 N 74 26 53.4 W |
| 2. | la bouée lumineuse rouge HK4 | de
à | 45 36 59.7 N 74 36 07 W
45 37 00.4 N 74 36 08.9 W |

3.	la bouée rouge H244	de à	45 37 28 N 74 36 43 W 45 37 28.2 N 74 36 41.6 W
4.	la bouée lumineuse verte H247	de à	45 37 23.9 N 74 37 07.5 W 45 37 24.2 N 74 37 05.7 W
5.	la bouée verte H253	de à	45 37 46 N 74 37 42.5 W 45 37 45.8 N 74 37 40.7 W
6.	la bouée verte H423	de à	45 30 11 N 75 30 45 W 45 30 11.4 N 75 30 43.8 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1514R/M et 1515R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-9)

(GCC-L99-014,015)(MPO-Q99-030)

***708 VOIE D'EAU TRENT-SEVERN - TRENTON - Hauteur libre.**

Carte - 2021(Feuille 2)(Trenton to/à Glen Ross)(NAD 27)(1)

1. Modifier la hauteur libre de 28ft pour lire 25ft 44°06'16" N 77°34'48".5 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2021R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-C99-007)

***709 LAC ÉRIÉ, PARTIE EST - Points d'appel.**

Cartes (Dernière correction) - LC 2120(NAD 27)(1,2,7,8)(Nouvelle éd., nov.98) - LC 2100 (NAD 27) (3-6)(2102/98)

1. Porter	une pointe de flèche d'un point d'appel avec un azimut de 233 1/2°	42°49'16" N 79°16'18" W
2.	une pointe de flèche d'un point d'appel avec un azimut de 240°	42 26 42 N 79 58 36 W
3.	une pointe de flèche d'un point d'appel avec un azimut de 233 1/2°	42 48 40 N 79 15 45 W
4.	une pointe de flèche d'un point d'appel avec un azimut de 240°	42 27 10 N 79 59 10 W
5.	un feu FI R	42 41 35.8 N 79 02 42.8 W
6.	un feu FI G	42 41 29.8 N 79 02 42.8 W
7.	un feu FI R 2.5 s 10 m 4 M	42 41 35.8 N 79 02 42.8 W

8. un feu FI G 4 s 9 m 4 M 42 41 29.8 N 79 02 42.8 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2100R/M, 2120R/M, 73093(2120) et 73094(2100). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-C99-002)

***740 LAC ONTARIO, EXTRÉMITÉ OUEST - Aides temporaires supprimées.**

Carte (Qui était touchée temporairement) - LC 2077(NAD 83)

Référence: Avis 90(T)/90 et 476(T)/94 annulés.

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2077R/M et 73091(2077). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-C99-059)

***738 LAC ÉRIÉ - LONG POINT BAY - Tour radio.**

Carte (Dernière correction) - LC 2110(NAD 83)(Nouvelle éd., mai/98)

1. Modifier la hauteur de la tour radio pour lire 42°44'46".5 N 80°19'10".2 W
362 m

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2110R/M, 73049(2110) et 73050(2110). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-C99-048)

***751 BAIE GEORGIENNE - BYNG INLET - STILL RIVER - Câbles aériens.**

Carte (Dernière correction) - 2293(Continuation B-C)(Byng Inlet)(NAD 83)(1-3)(629/97)

1. Rayer	le câble aérien	entre	45°46'24" N 80°33'21" W
		et	45 46 24 N 80 33 23 W
2.	le câble aérien	entre	45 46 28 N 80 33 20 W
		et	45 46 28 N 80 33 22 W
3.	le câble aérien	entre	45 46 31.5 N 80 33 19 W
		et	45 46 31.5 N 80 33 20.5 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2293R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-C99-034)

***737 LAC HURON - GODERICH – Résultat d'un levé.**

Cartes (Qui étaient touchées temporairement) - LC 2228(NAD 83) - 2260(NAD 27)

Référence: Avis 965(T)/91 annulé.

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2228R/M, 2260R/M et 73092(2228). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-C99-022)

***707 LAC HURON - BAIE GEORGIENNE - TOAD ISLAND - Bouées et balises d'alignement.**

Cartes (Dernière correction) - 2204(Feuille 3)(Partie C-D)(French River to/à Beaverstone Bay) (NAD 27)(4-11,14-18) - LC 2244(NAD 27)(3-9)(131/98) - 2204(Feuille 4)(Partie D-E)(Beaverstone Bay to/à Killarney)(NAD 27)(8-13) - LC 2245(NAD 27)(1-5,8,9)(459/97)

1. Rayer	la ligne de route	entre	45°57'00" N 81°11'33" W 45 56 44.5 N 81 12 01 W 45 56 30 N 81 12 13 W 45 56 10.5 N 81 12 14 W 45 56 06 N 81 12 18 W 45 56 01.5 N 81 13 02 W 45 55 10 N 81 13 59 W
		et	45 55 05 N 81 13 48 W
2. Porter	une ligne de route	joignant	45 55 05 N 81 13 48 W 45 55 10 N 81 13 53 W 45 56 06 N 81 13 53 W 45 56 10 N 81 13 49 W 45 56 45 N 81 12 46.2 W 45 56 52.5 N 81 12 26 W
		et	45 57 07 N 81 11 33 W
3.	une bouée à espar rouge, marquée D88		45 56 06 N 81 13 48 W
4.	une bouée à espar rouge, marquée D90		45 56 27 N 81 13 16 W
5.	une bouée à espar verte, marquée D91		45 56 32 N 81 13 11 W
6. Rayer	la ligne de route	entre	45 57 17 N 81 11 06 W 45 56 44.5 N 81 12 01 W 45 56 30 N 81 12 13 W 45 56 10.5 N 81 12 14 W 45 56 06 N 81 12 18 W 45 56 01.5 N 81 13 02 W 45 56 10 N 81 13 59 W
		et	45 55 05 N 81 13 48 W

7. Porter	une ligne de route	joignant	45 55 05 N 81 13 48 W 45 55 10 N 81 13 53 W 45 56 06 N 81 13 53 W 45 56 10 N 81 13 49 W 45 56 45 N 81 12 46.2W 45 56 52.5 N 81 12 26 W et 45 57 17 N 81 11 06 W
8.	une bouée à espar rouge, marquée D92		45 56 43 N 81 12 47 W
9.	une bouée à espar rouge, marquée D92/2		45 56 55 N 81 12 10 W
10. Rayer	les balises d'alignement		45 56 37 N 81 12 13 W (env.)
11.	la balise de jour de bâbord		45 56 38 N 81 12 11 W
12.	la ligne de route	entre	45 57 17 N 81 11 06 W 45 56 44.5 N 81 12 01 W et 45 56 33.5 N 81 12 10.5 W
13. Porter	une ligne de route	joignant	45°56'35".6 N 81°13'02".5 W 45 56 45 N 81 12 46.2 W 45 56 52.5 N 81 12 26 W et 45 57 17 N 81 11 06 W
14. Rayer	les balises d'alignement		45 56 19 N 81 12 43 W (env.)
15.	les balises d'alignement		45 56 07 N 81 12 11 W (env.)
16.	les balises d'alignement		45 56 23 N 81 11 59 W (env.)
17. Déplacer	la bouée à espar rouge D88	de à	45 56 01 N 81 13 01 W 45 56 06 N 81 13 48 W
18. Rayer	le Cartouche, Entrance to/Entrée à Beaverstone Bay		45 54 21 N 81 15 24 W (env.)

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2204R/M, 2244R/M, 2245R/M, 73052(2244) et 73054(2245). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-13)

(MPO-C98-166)(GCC-D98-028)

***752 LAC HURON - GRAND BEND - Balise de jour.**

Carte - 2260(NAD 27)(1)

1. Porter une balise de jour de tribord 43°18'48".5 N 81°46'02".8 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2260R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-C99-040)

***713 LAC HURON - KETTLE POINT REEF - Sonde.**

Carte - 2260(NAD 27)(1)

1. Déplacer 13.2 m de 43°14'26" N 82°00'42" W
à 43 14 30 N 82 00 51 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2260R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-C99-056)

***714 LAC HURON - SARNIA - Radiophare.**

Cartes (Dernière correction) - LC 2228(NAD 83)(1)(715/98) - LC 2200(NAD 27)(1)(1514/98) - 2260(NAD 27)(1)

1. Rayer la radiophare 43°00'19" N 82°25'20" W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2200R/M, 2228R/M, 2260R/M, 73092(2228) et 73095(2200). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-C99-057)

***739 LAC HURON - SARNIA - Feu postérieur de l'alignement.**

Carte - 2260(NAD 27)(1)

1. Modifier F G 19 m pour lire F 16 m 42°59'30" N 82°25'42" W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2260R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-C99-058)

***750 LAC ÉRIÉ - MAUMEE BAY - Zone de dépôt.**

Carte (Dernière correction) - LC 2123(NAD 27)(1-3)(1535/98)

1. Porter une zone de dépôt joignant 41°48'08" N 83°18'48".7 W
41 49 06.4 N 83 16 51.7 W
41 48 22.6 N 83 16 14.4 W
41 47 24.6 N 83 18 11.9 W
et 41 48 08 N 83 18 48.7 W

- | | | |
|----|-----------------------|---------------------------|
| 2. | 5 mètres 2 décimètres | 41 48 05 N 83 17 08.4 W |
| 3. | 5 mètres 8 décimètres | 41 47 47.4 N 83 16 50.4 W |

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2123R/m et 73089(2123). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-C99-003)

***712 LAC SUPÉRIEUR - Signaux de brume.**

Cartes (Dernière correction) - LC 2309(U.S. Standard)(1,2)(930/98) - 2310(U.S. Standard)(1)(932/98) - 2314(NAD 27)(7-11)(935/98) - 2312(U.S. Standard)(3,4,12)(2108/98) - 2313(U.S. Standard)(5)(934/98) - 2311(U.S. Standard)(6)(933/98) - LC 2302(U.S. Standard)(4,12)(924/98) - 2303 (U.S. Standard)(3)(2107/98) - LC 2301(U.S. Standard)(5-7)(923/98) - 2308(U.S. Standard)(2)(929/98)

- | | | |
|----------|--------------------|-------------------------|
| 1. Rayer | le signal de brume | 47°45'15" N 85°35'45" W |
| 2. | le signal de brume | 48 06 43.5 N 86 04 00 W |
| 3. | le signal de brume | 48 45 06 N 87 33 24 W |
| 4. Rayer | le signal de brume | 48°36'11" N 88°08'33" W |
| 5. | le signal de brume | 48 20 24 N 88 38 54 W |
| 6. | le signal de brume | 48 17 34 N 88 52 25 W |
| 7. | le signal de brume | 48 22 10 N 89 07 14 W |
| 8. | le signal de brume | 48 21 00 N 89 12 04 W |
| 9. | le signal de brume | 48 23 53 N 89 12 00 W |
| 10. | le signal de brume | 48 24 38 N 89 12 18 W |
| 11. | le signal de brume | 48 26 38 N 89 10 38 W |
| 12. | la tour | 48 36 09 N 88 08 36 W |

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2301R/M, 2302R/M, 2303R/M, 2308R/M, 2309R/M, 2310R/M, 2311R/M, 2312R/M, 2314R/M, 73014(2314), 73015(2314), 73016(2314), 73017(2314), 73062(2312), 73065(2311), 73066(2303), 73068(2302), 73070(2301), 73072(2308), 73086(2309), 73087(2310), 73120(2312) et 73146(2313). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-21)

(GCC-D97-014)(MPO-C98-174)

***749 BAIE D'HUDSON - DAWSON INLET À MARBLE ISLAND - Roches.**

Carte (Dernière correction) - 5397(1)(1310/98)

Référence: Avis 1310/98.

1. Remplacer la roche avec une sonde
découvrante de 1 pied par une
roche avec une sonde découvrante
de 4 pieds

61°58'32".7 N 92°25'05".6 W

(AMA8035-10-35)

(MPO-C99-001)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Labrador et baie d'Hudson, sixième édition, 1988 —

Page 141 — Paragraphe 8, dernière ligne

Ajouter: Un **feu** (277.5), reposant sur une tourelle de 12 pieds (3,7 m) portant, sur trois côtés, une marque de jour verte et blanche, est placé sur l'extrémité Est de Wall Island.

(N08/99)

Page 143 — Paragraphe 19, dernière ligne

Ajouter: Une **bouée** lumineuse de danger isolé (276.9), marquée NS, est mouillée au large de l'extrémité Nord de Nimroad Shoal.

(N08/99)

Page 144 — Paragraphe 38, dernière ligne

Ajouter: Un **feu** (276.85), reposant sur une tourelle de 12 pieds (3,7 m) de haut portant, sur trois côtés, une marque de jour verte et blanche, est placé sur le côté Ouest de Killick Island.

(N08/99)

Page 147 — Paragraphe 66, ligne 14 – après «d'eau»

Insérer: et marquée par la **bouée** de tribord NU6 (277.44)

(N08/99)

Page 147 — Paragraphe 74, dernière ligne

Ajouter: Un **feu** (276.87), reposant sur une tourelle de 12 pieds (3,6 m) portant, sur trois côtés, une marque de jour rouge et blanche, est placé sur l'extrémité Sud de Green Island.

(N08/99)

Page 148 — Paragraphe 81, dernière ligne

Ajouter: La **bouée** à espar lumineuse de tribord NMH2 (276.77) est mouillée à quelque 0,1 mille au SSW de Burnt Point.

(N08/99)

Page 148 — Paragraphe 85, dernière ligne

Ajouter: Un haut-fond, couvert d'au moins 13 pieds (4 m) d'eau, s'allonge jusqu'à 0,2 mille au Sud de l'extrémité SW de Duck Island. La **bouée** lumineuse de tribord NS8 (276.75) est mouillée à faible distance à l'Ouest du haut-fond.

(N08/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 150 — Après le paragraphe 92

Insérer: 92.1 **Shag Rocks**, gisant à quelque 0,5 mille à l'Est de l'extrémité Sud de l'entrée de Long Harbour, dénomment trois îlots. Un **feu** (276.6), reposant sur une tourelle de 12 pieds (3,6 m) de haut portant une marque de jour rouge et blanche, est placé sur l'îlot Est.

(N08/99)

Page 161 — Après le paragraphe 194

Insérer: 194.1 Un **feu** (279.3), reposant sur un mât rouge et blanc d'une hauteur de 10 pieds (3 m), est placé sur l'île la plus grande (île Est) du groupe Twin.

(N08/99)

Page 161 — Paragraphe 206, ligne 8 – avant «est»

Insérer: marquée par la **bouée** de tribord lumineuse NL4 (279.29),

(N08/99)

Page 163 — Paragraphe 209, ligne 5 – après «(10,4 m)»

Ajouter: , marquée par une **bouée**,

(N08/99)

Page 164 — Paragraphe 225, dernière ligne

Ajouter: Un **feu** (279.31), reposant sur une tourelle de 19 pieds (5,9 m) de haut portant, sur trois côtés, une marque de jour verte et blanche, est placé sur Pigeon Island.

(N08/99)

Page 164 — Paragraphe 229, ligne 1

Supprimer: Deux

Remplacer par : Quatre

(N08/99)

Page 164 — Paragraphe 231, ligne 2 – après «d'eau»

Insérer: et marquée par la **bouée** à espar lumineuse de tribord NM8 (279.62)

(N08/99)

Page 167 — Paragraphe 244, dernière ligne

Ajouter: Une roche asséchante, marquée par la **bouée** à espar lumineuse de tribord NM10 (279.72), gît à quelque 0,1 mille au SW de l'extrémité SW de Duck Island.

(N08/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 167 — Paragraphe 255, ligne 5 – après «Matthews»

Insérer: La **bouée** de danger isolé NLJ (279.809) est mouillée sur le banc à faible distance au SSW de Gull Rock.

(N08/99)

Page 174 — Paragraphe 32, ligne 2 – après « **Bed**»

Ajouter: , marqué par la **bouée** de bâbord lumineuse NK3 (280.02)

(N08/99)

Page 174 — Paragraphe 37, dernière ligne

Ajouter: Une île, bordée de petits fonds à l'Ouest et au Sud, gît au confluent de Caplin Bay et Squasho Run. Un haut-fond isolé, marqué par une **bouée**, gît à quelque 0,1 mille au Nord de l'extrémité NW de l'île. À quelque 0,9 mille au SSW de cette dernière, des **bouées** à espar lumineuses de bâbord et de tribord ND3 et ND4 (280.01, 280.011) jalonnent le chenal parmi les nombreux dangers dans Squasho Run.

(N08/99)

Page 176 — Paragraphe 62, ligne 2 – après «d'eau»

Insérer: et marqué la **bouée** lumineuse de danger isolé NPP (280.04)

(N08/99)

Page 182 — Paragraphe 150, dernière ligne

Ajouter: La **bouée** lumineuse de tribord NB2 (280.16) marque Toole Rock.

(N08/99)

Page 184 — Paragraphe 162, dernière ligne

Ajouter: La **bouée** lumineuse de danger isolé NBT (280.85) marque le récif.

(N08/99)

Pages 184 et 185 — Supprimer le paragraphe 174

Remplacer par: 174 Les quais qui desservent le village de **Black Tickle** sont implantés dans l'angle SW de Salmon Bight. Le quai public Sud en forme de L est utilisé surtout par les navires de commerce; le côté Sud de la face externe du quai est pourvu d'une rampe Ro-Ro d'une largeur de 34 pieds (10,5 m). Un autre quai en L et une usine de transformation de poisson, pourvue d'un quai, se trouvent à faible distance au Nord et à l'Ouest du quai Sud en L.

(N08/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 185 — Supprimer le paragraphe 175

Remplacer par le nouveau diagramme de Black Tickle qui est annexé à la **Partie IV** de cette Édition mensuelle.

(N08/99)

Page 190 — Paragraphe 251, dernière ligne

Ajouter: Des **bouées** jalonnent les accès de Indian Tickle.

(N08/99)

Page 200 — Paragraphe 382, dernière ligne

Ajouter: La **bouée** lumineuse de tribord NC8 (284.5) marque la limite des petits fonds qui débordent l'extrémité SW de Diver Island.

(N08/99)

Page 200 — Paragraphe 396, ligne 2 – après «d'eau»

Insérer: et marquée par la **bouée** à espar lumineuse NC1.2 (284.40)

(N08/99)

Page 205 — Supprimer le paragraphe 450.1 (ré : correction émise dans l'Édition hebdomadaire n° 35/89)

Remplacer par: 450.1 Les **bouées** à espar lumineuses de tribord NV2 et NV4 (284.9, 284.95) sont mouillées à l'extrémité du chenal mentionné ci-dessus.

(N08/99)

Page 218 — Paragraphe 168, dernière ligne

Ajouter: Un **feu** (290.3), reposant sur une tourelle de 12 pieds (3,7 m) de haut portant, sur trois côtés, une marque de jour rouge et blanche, est placé sur Hart Head.

(N08/99)

Page 224 — Paragraphe 241, ligne 3

Supprimer: Elle

Remplacer par: Un **feu** (296.1), reposant sur une tourelle de 12 pieds (3,7 m) de haut portant une marque de jour rouge et blanche, est placé sur Long Point. Cette dernière

(N08/99)

Page 225 — Paragraphe 264, lignes 1 et 2

Supprimer: «Une ... limites»

Remplacer par: La **bouée** lumineuse à espar de bâbord H7 (5112.0) jalonne la limite

(N08/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 228 — Paragraphe 297, dernière ligne

Ajouter: Un **câble sous-marin** s'allonge en direction SW entre une pointe située à quelque 0,8 mille au SW de l'extrémité Nord de Snake Island et une pointe située à 0,28 mille au SSW de l'extrémité Sud de l'île.

(N08/99)

Page 248 — Supprimer les paragraphes 172, 173 et 174

Remplacer par le diagramme de Postville qui est annexé à la **Partie IV** de cette Édition mensuelle.

(N08/99)

Page 368 — Paragraphe 294, lignes 4 et 5

Annuler la correction émise dans l'Édition hebdomadaire n° 20/90.

Supprimer: avec une bande verticale noire.

Remplacer par : et un réflecteur radar.

(C18/99)

Page 369 — Paragraphe 295, ligne 3

Supprimer: 58 pieds (18 m)

Remplacer par : 50 pieds (15,2 m)

(C18/99)

Page 369 — Paragraphe 302, ligne 2

Supprimer: d'amiante

Remplacer par : de minerai

(C24/99)

Page 369 — Paragraphe 313, ligne 2

Supprimer: Société Asbestos

Remplacer par : Falconbridge

(C24/99)

Page 370 — Paragraphe 313, lignes 5 à 7

Supprimer: «on remarque ... aérogare.»

Remplacer par: se trouvent le quai et l'aire de dispersion (pourvue d'un grand hangar) pour les opérations d'approvisionnement. Du premier village de Deception il ne reste que quatre tours radio abandonnées.

(C24/99)

Page 370 — Paragraphe 315, ligne 5

Supprimer: Société Asbestos

Remplacer par : Falconbridge

(C24/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 370 — Paragraphe 317, lignes 1 et 2
 Supprimer: de la Société Asbestos Ltée
 Remplacer par : à minerai (C24/99)
- Page 370 — Supprimer le paragraphe 318. (C23/99)
- Page 371 — Titre de la photo
 Supprimer les lignes 2 et 3
 Remplacer par : Quai et installations d'entreposage (C24/99)
- Page 374 — Paragraphe 353, dernière ligne
 Supprimer: carrée orange fluorescent.
 Remplacer par : rectangulaire orange fluorescent et un réflecteur radar. (C18/99)
- Page 426 — Paragraphe 83
 Annuler la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 12/97.
 Supprimer le paragraphe 83
 Remplacer par: 83 **Radiophare.** — En 1997 on a signalé l'existence d'un radiophare privé entre le village et l'aéroport. (C18/99)
- Page 427 — Paragraphe 93, ligne 2
 Supprimer: à basse mer (C18/99)
- Page 427 — Paragraphe 95, ligne 2
 Supprimer: 9,1 m (30 pi)
 Remplacer par : 9,8 m (32 pi) (C18/99)
- Page 427 — Supprimer le paragraphe 96
 Remplacer par: 96 Un feu aéronautique blanc tournant, situé à l'aéroport, n'est pas remarquable de toutes les directions. (C19/99)
- Page 427 — Paragraphe 99
 Supprimer les lignes 3 et 4
 Remplacer par : *Population:* 316 habitants en 1996. (C19/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 427 — Paragraphe 99, lignes 9 à 11

Supprimer: « *Calm ... Inlet*;»

Remplacer par: liaison aérienne régulière (3 fois par semaine) depuis Rankin Inlet.
D'autres services aériens à Rankin Inlet;

(C19/99)

Page 427 — Paragraphe 99, ligne 15 – après «hôtel»

Insérer: *Inns North* est exploité par la Co-op

(C19/99)

Page 435 — Paragraphe 178, lignes 1 et 2

Supprimer: , bien que difficiles à voir, dit-on

(C19/99)

Page 445 — Paragraphe 59, ligne 3

Supprimer: 30 pieds (9,1 m)

Remplacer par: 32 pieds (9,8 m)

(C19/99)

Page 445 — Paragraphe 60, ligne 2

Supprimer: 8 pieds (2,4

Remplacer par: 7 pieds (2,1

(C19/99)

Page 445 — Paragraphe 62, ligne 2

Supprimer: du hameau

Remplacer par: de l'aéroport

(C20/99)

Page 445 — Paragraphe 62, dernière ligne

Ajouter: Le radiophare montre un feu stroboscopique blanc de jour
et un feu rouge à éclats, de nuit.

(C20/99)

Page 445 — Paragraphe 63, lignes 3 et 4

Supprimer: 105 pieds (32 m)

Remplacer par: 57 pieds (17,4 m)

(C20/99)

Page 445 — Paragraphe 64, ligne 2

Supprimer: 30 pieds (9,1

Remplacer par: 36 pieds (11

(C20/99)

Page 445 — Paragraphe 66, lignes 2 et 3

Supprimer: 76 pieds (23 m)

Remplacer par: 30 pieds (9,1 m)

(C20/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 445 — Paragraphe 66, ligne 4 – avant «L'îlot»

Insérer: Une balise non remarquable, haute de 21 pieds (6,4 m) et comprenant un mât de bois placé sur un baril de 45 gallons, se trouve sur l'extrémité SW de l'îlot le plus important du groupe Morso.

(C20/99)

Page 446 — Paragraphe 69, lignes 5 à 8

Supprimer: «Les ... nuit.»

Remplacer par: Les feux d'obstacle aérien du radiophare sont remarquables aussi.

(C20/99)

Page 446 — Paragraphe 72, lignes 3 et 4

Annuler la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 6/96.

Supprimer: «sur la ... Whale.»

Remplacer par: à l'aire de débarquement en gravier (datant de 1997) située dans l'angle NE de Whale Cove.

(C21/99)

Page 446 — Paragraphe 73

Supprimer les lignes 3 et 4

Remplacer par: *Population* : 235 habitants en 1996.

(C21/99)

Page 446 — Paragraphe 73, après la ligne 17

Insérer: *Logement* : un petit hôtel *Inns North* exploité par la Co-op.

(C21/99)

Page 447 — Supprimer le paragraphe 85

Remplacer par: 85 Le village d'**Arviat** (Eskimo Point) est situé sur le côté Nord d'Eskimo Point

(C21/99)

Page 447 — Paragraphe 87

Annuler la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 12/97.

Supprimer le paragraphe 87

Remplacer par: 87 Un **feu** aéronautique blanc est situé à l'aéroport.

(C21/99)

Page 447 — Paragraphe 88, ligne 3

Supprimer: 20 m (64 pi)

Remplacer par: 17 m (56 pi)

(C21/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 447 — Paragraphe 88, lignes 6 à 9

Supprimer: «Une ... visible.»

(C22/99)

Page 447 — Paragraphe 89, ligne 2

Supprimer: 15,2 m (50 pi)

Remplacer par : 18,4 m (60 pi)

(C22/99)

Page 447 — Après le paragraphe 89

Ajouter: 89.1 Une **balise** triangulaire non-entretenu s'élève sur le point culminant de l'île, à 9 m (30 pi) au NW de la structure du feu.

(C22/99)

Page 448 — Paragraphe 94, lignes 5 à 7

Supprimer: «La ... nuit.»

Remplacer par: Les feux rouges d'obstacle aérien que porte la tour du radiophare indiqué sur la carte, altitude 23,1 m (76 pi), et deux tours plus petites portant des feux rouges fixes sont remarquable la nuit. Un feu aéronautique blanc, tournant et placé sur la bâtisse de l'aéroport, est aussi remarquable la nuit.

(C22/99)

Page 448 — Paragraphe 95, lignes 1 et 2

Supprimer: «Un ... remarquable»

Remplacer par: Six grands réservoirs de pétrole, situés au Sud du village, sont remarquables

(C22/99)

Page 448 — Paragraphe 99, ligne 1

Supprimer: **Eskimo Point**

Remplacer par: **Arviat**

(C22/99)

Page 448 — Paragraphe 99

Supprimer les lignes 3 et 4

Remplacer par: *Population* : 1 323 habitants en 1997.

(C23/99)

Page 448 — Paragraphe 99, lignes 10 à 12

Supprimer: «*N.W.T.* ... Churchill;»

Remplacer par: liaison aérienne régulière avec Churchill et Rankin Inlet huit fois par semaine;

(C23/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 459 — INDEX, après «Arvarlik Islands»

Insérer: Arviat (village) 447, 448

(C23/99)

Page 485 — INDEX, après «Shag Rocks (baie Groswater) 214»

Insérer: Shag Rocks (St. Lewis Sound) 150

(N08/99)

Nouvelle-Écosse (côte de l'Atlantique) et baie de Fundy, première édition, 1990 —

Page 236 — Paragraphe 8, lignes 1 à 3

Supprimer: «La ... Ironbound.»

(A10/99)

Page 299 — Paragraphe 163, lignes 6 à 8

Supprimer: «Une ... feu.»

(A10/99)

Page 301 — Paragraphe 189, lignes 10 à 12

Supprimer: «Une ... Kiln.»

(A10/99)

ATL 101 — Terre-Neuve — Côtes Nord-Est et Est, première édition, 1997 —

Page 3 — Paragraphe 27, ligne 3 – après «d'eau»

Insérer: et marqué par la **bouée** lumineuse de danger isolé
KQG (235.3)

(N09/99)

Page 4 — Paragraphe 40, ligne 1 – après « **Bay**»

Insérer: , dont les approches sont jalonnées par des **bouées**,

(N09/99)

Page 25 — Paragraphe 256, ligne 7 – après «bouée» (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 9/98)

Insérer: lumineuse

(N09/99)

Page 52 — Paragraphe 311, dernière ligne

Ajouter: La **bouée** à espar lumineuse de tribord DBE4 (352.6)
est mouillée à quelque 300 pieds (91,4 m) au NNW de l'îlot
Nord du groupe de deux gisant dans l'entrée de l'anse.

(N09/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 61 — Paragraphe 432, dernière ligne

Ajouter: Un **feu** (353.1), reposant sur une tourelle en treillis de 12 pieds (3,6 m) de haut portant, sur trois côtés, une marque de jour verte et blanche, est placé sur Seal Rock.

(N09/99)

Page 101 — Paragraphe 360, ligne 3 – après «Island.»

Insérer: Des **bouées** jalonnent les approches de Burnside.

(N09/99)

Page 106 — Paragraphe 383, ligne 12 – après « (442.2)»

Insérer: , une **bouée** lumineuse de bâbord (5227.0)

(N09/99)

Page 106 — Paragraphe 383, ligne 13 – après «JT»

Insérer: , «JTT1»

(N09/99)

Page 110 — Paragraphe 413, ligne 13 – après «d'eau»

Insérer: et marqué par des **bouées**

(N09/99)

ATL 102 — Terre-Neuve — Côtes Est et Sud, première édition, 1995 —

Page 46 — Paragraphe 30, ligne 6

Supprimer: 61 m (200 pi)

Remplacer par : 91,5 m (300 pi)

(N07/99)

Page 47 — Tableau – **Société du port de St. John's** – Poste 6, dans la colonne profondeur

Supprimer: 7,0 (23)

Remplacer par : 5,4 (18)

(N07/99)

Page 49 — Paragraphe 32, lignes 3 et 4

Supprimer: « **Ruby** ... d'eau.»

(N07/99)

Page 49 — Paragraphe 32, lignes 5 et 6

Supprimer: «située ... Rock,»

Remplacer par : gisant près de l'extrémité NW de The Narrows,

(N07/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 50 — Après le paragraphe 45

Insérer: ^{45.1} Une **conduite sous-marine** s'allonge jusqu'à 120 m (394 pi) environ au NNW du poste 29; le mouillage est interdit dans le voisinage de la conduite.

(N07/99)

Page 61 — Paragraphe 140, ligne 11 – avant «La»

Insérer: Un **feu** (8.2), reposant sur un mât de 2,1 m (7 pi) de haut, est placé sur l'extrémité Nord du quai de l'usine de transformation de poisson.

(N07/99)

Page 80 — Avant le paragraphe 97

Insérer: ^{96.1} Le terminal maritime *Newfoundland Transshipment*, situé à faible distance au Nord de Whiffen Head, déborde la rive de 378 m (1 242 pi) et offrirait des profondeurs variant entre 19,4 et 21 m (64 et 69 pi) le long de la face externe, longue de 301 m (990 pi). Le duc d'Albe du milieu a une hauteur de 5,9 m (19 pi) et les autres ducs d'Albe ont une hauteur de 5 m (16 pi). Une profondeur de 19,6 m (64 pi) gît à quelque 170 m (558 pi) à l'Ouest de l'extrémité NE du terminal. Des feux (privés) sont placés sur chacun des ducs d'Albe. Un feu (privé) est placé sur l'extrémité Nord du poste des remorqueurs, situé à courte distance au Nord de la structure principale. Le terminal est équipé de crochets d'amarrage de 100 tonnes (capacité sécuritaire) à déclenchement rapide et le duc d'Albe Nord est doté d'un bollard d'une puissance de 200 tonnes. Des pétroliers de 181 000 tonnes ont utilisé cette installation. Deux remorqueurs, équipés pour combattre les incendies, y sont stationnés en permanence.

(N07/99)

CEN 301 — Fleuve Saint-Laurent, Montréal à Kingston, première édition, 1996 —

Page 18 — Paragraphe 227, ligne 1

Supprimer: *The Landings Marina at Creg Quay*

Remplacer par: *Creg Quay Marina*

(C05/99)

Page 18 — Paragraphe 227, dernière ligne

Ajouter: Le restaurant *The Landings* se trouve à proximité.

(C05/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 22 — Supprimer le paragraphe 288. (C05/99)

Page 23 — Paragraphe 306, lignes 1 et 2
 Supprimer: «Une ... s'avance»
 Remplacer par: Deux **prises d'eau sous-marines** situées à 0,2 mille à l'Est de Flanigans Point, s'allongent (C05/99)

Page 28 — Avant le paragraphe 37
 Insérer: ^{36.1} Un **chenal balisé** (à titre privé) mène jusqu'à l'entrée du port de plaisance, marquée par un feu privé. (C05/99)

CEN 302 — Lac Ontario, première édition, 1996 —

Page 20 — Paragraphe 281, ligne 4
 Supprimer: 28 pieds (8,5 m)
 Remplacer par: 28 et 25 pieds (8,5 et 7,6 m) respectivement. (C07/99)

Page 46 — Paragraphe 17, lignes 1 et 2
 Supprimer: , d'une altitude de 72 pieds (21,9 m), (C06/99)

Page 47 — Paragraphe 25, dernière ligne
 Ajouter: Une **rampe de mise à l'eau** publique, protégée par des brise-lames, se trouve à Wicklow Beach, 1 mille à l'WNW de McGlennon Point. (C07/99)

Page 48 — Paragraphe 42, ligne 6
 Supprimer: appareil de levage, (C07/99)

Page 48 — Paragraphe 42, lignes 8 et 9
 Supprimer: «Les ... 4 pi)»
 Remplacer par: La profondeur est (1994) de 1 m (3 pi) (C07/99)

Page 49 — Supprimer le paragraphe 56
 Remplacer par: ⁵⁶ **Avertissement.** — **Peter Rock** (43°56'N, 78°14'W), gisant à 0,7 mille au large de la rive entre Cobourg et Port Hope, assèche de 1 pied (0,3 m) et il est relié à la rive par un épi rocheux. (C06/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 56 — Paragraphe 141, ligne 5
 Supprimer: 1 et 1,6 m (3 et 5 pi)
 Remplacer par: 1,4 et 2,7 m (5 et 9 pi) en 1997 (C06/99)
- Page 63 — Paragraphe 227, lignes 5 et 6
 Supprimer: . L'extrémité de chacune des conduites
 Remplacer par: ; son extrémité (C08/99)
- Page 68 — Paragraphe 298, lignes 2 à 4
 Supprimer: «(1994) ... d'accès.»
 Remplacer par: (1997) des profondeurs de 2,4 m (8 pi) le long des
 appointements et 5,2 m (17 pi) dans le chenal d'accès. (C08/99)
- Page 68 — Paragraphe 300, lignes 2 à 4
 Supprimer: «(1994) ... d'accès.»
 Remplacer par: (1997) des profondeurs de 2,2 m (7 pi) le long des
 appointements et 3,3 m (11 pi) dans le chenal d'accès. (C08/99)
- Page 68 — Paragraphe 302, dernière ligne
 Supprimer: «(1994) ... (9 pi).»
 Remplacer par: (1997) une profondeur de 2,4 m (8 pi). (C08/99)
- Page 68 — Paragraphe 303, lignes 3 à 5
 Supprimer: «(1994) ... d'accès.»
 Remplacer par: (1997) des profondeurs de 2,9 m (10 pi) le long des
 appointements, 2,4 m (8 pi) au poste à essence et 4,4 m (14 pi)
 dans le chenal d'accès. (C08/99)
- Page 68 — Paragraphe 306, lignes 2 et 3
 Supprimer: «(1994) ... (7 pi).»
 Remplacer par: (1997) une profondeur de 3,4 m (11 pi). (C08/99)
- Page 68 — Paragraphe 307, ligne 2
 Supprimer: (1994)
 Remplacer par: (1997) (C06/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 68 — Paragraphe 307, lignes 3 à 5

Supprimer: «, de 5,5 m ... d'accès.»

Remplacer par: et de 2,8 m (9 pi) dans le chenal d'accès et le long des appontements.

(C06/99)

Page 68 — Après le paragraphe 307

Insérer: ^{307.1} *Outer Harbour Sailing Federation*, du côté NW d'Outer Harbour, offre des mouillages pour les voiliers et est pourvu d'emplacements de camping et d'aires de pique-nique.

(C06/99)

Page 68 — Paragraphe 308, ligne 3

Supprimer: 3,7 m (12 pi)

Remplacer par: 2,9 m (10 pi) en 1997

(C07/99)

CEN 303 — Welland Canal et lac Érié, première édition, 1996 —

Page 8 — Paragraphe 68

Supprimer la première ligne

Remplacer par: Les **pilliers du pont n° 10**, vestiges d'un pont-rail démolis, gisent au

(C01/99)

Page 8 — Supprimer le paragraphe 94

Remplacer par: Le **pont n° 21**, pont-route levant, se trouve dans les environs du Mille 22.

(C01/99)

Page 30 — Paragraphe 68, ligne 1

Supprimer: *The Pembina Exploration Company*

Remplacer par: *Talisman Energy*

(C02/99)

Page 35 — Paragraphe 161, lignes 1 à 5

Supprimer: «Un ... aérien.»

Remplacer par: Le **château d'eau** municipal, situé à 0,8 mille au NE de l'embouchure de la rivière, est remarquable; d'une altitude de 212 pieds (64,5 m) et d'une hauteur de 156 pieds (47,5 m), il porte des **feux** d'obstacle aérien.

(C01/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 37 — Supprimer le paragraphe 185

Remplacer par: ¹⁸⁵ Une **tour radio**, d'une hauteur de 265 pieds (80,8 m)
et d'une altitude de 381 pieds (116 m), s'élève à 0,4 mille au
NNE de Fishers Glen.

(C02/99)

Page 48 — Paragraphe 83, ligne 2

Supprimer: amont

Remplacer par: aval

(C02/99)

Page 49 — Paragraphe 105, ligne 4

Page 49 — Paragraphe 106, ligne 7

Supprimer: *Pembia*

Remplacer par: *Talisman Energy*

(C02/99)

Page 51 — Paragraphe 136, lignes 2 et 3

Supprimer: *Pembia Natural Gas Company*

Remplacer par: *Talisman Energy*

(C02/99)

CEN 304 — Detroit River, Lac Sainte-Clair, St. Clair River, première édition, 1996 —

Page 38 — Après le paragraphe 133

Insérer: ^{133.1} **Avertissement.** — Un **gazoduc (gaz naturel)**
submergé franchit la rivière juste au Sud du feu de Stag Island
Shoal.

(C09/99)

Page 39 — Paragraphe 156, ligne 1 – avant « *Blue* »

Insérer: jumelé

(C09/99)

CEN 306 — Baie Georgienne, première édition, 1998 —

Page 3 — Tableau **Hôpitaux**

Supprimer les renseignements relatifs à Penetanguishene.

(C14/99)

Page 9 — Supprimer le paragraphe 39.

(C11/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 18 — Après le paragraphe 223

Insérer: ^{223.1} Une *station de Recherche et sauvetage de la Garde côtière canadienne* est située entre *Big Tub Harbour Resort* et *Lighthouse Point*.

(C15/99)

Page 19 — Paragraphe 225, lignes 8 à 12

Supprimer: «Une ... *canadienne*.»

Remplacer par: Le quai public s'allonge sur 400 pieds (122 m) au Sud du terminal du traversier.

(C15/99)

Page 21 — Après le paragraphe 7

Ajouter: ^{7.1} Une **tour à micro-ondes**, altitude de 103 m (338 pi), s'élève à 0,2 mille au NW du feu de Cape Croker. Une **tour radio**, altitude 112 m (367 pi), s'élève à 2,7 milles au SW du feu. Un **château d'eau**, altitude 62 m (203 pi), s'élève à 2,4 milles plus loin au SW. Toutes ces tours portent des **feux** d'obstacle aérien.

(C12/99)

Page 24 — Paragraphe 49, dernière ligne

Supprimer: de gravier

(C13/99)

Page 24 — Paragraphe 54, dernière ligne

Ajouter: Les embarcations peuvent mouiller plus près du rivage.

(C11/99)

Page 25 — Paragraphe 67, lignes 4 à 6

Supprimer: «Une ... *Commodore*.»

(C15/99)

Page 25 — Paragraphe 78, ligne 1

Supprimer: *submergée*

(C10/99)

Page 26 — Paragraphe 87, ligne 2

Supprimer: 6,1 m (20 pi)

Remplacer par: 7 m (23 pi)

(C12/99)

Page 27 — Paragraphe 116, ligne 1 – après « **Harbour** »

Insérer: (44°35'N, 80°56'W)

(C10/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 27 — Paragraphe 117, dernière ligne
Ajouter: L'aéroport *Billy Bishop* est situé au NE de la ville. (C10/99)
- Page 27 — Paragraphe 121, dernière ligne
Ajouter: Un **câble aérien** à haute tension, laissant une hauteur libre de 12,3 m (40 pi), franchit le port à faible distance au Nord du pont. (C10/99)
- Page 28 — Paragraphe 122, dernière ligne
Supprimer: 3,5 m (11 pi)
Remplacer par : 3,1 m (10 pi) (C15/99)
- Page 29 — Paragraphe 132, dernière ligne – après « *Museum* »
Insérer: et un centre d'information touristique (C10/99)
- Page 29 — Paragraphe 144, ligne 1
Supprimer: six
Remplacer par : quatre (C14/99)
- Page 30 — Paragraphe 154, lignes 6 et 7
Supprimer: mais il n'y avait pas d'
Remplacer par : et un (C12/99)
- Page 30 — Paragraphe 160, ligne 3 – après «port.»
Ajouter: Un autre pont-route, à 0,1 mille en amont du coude de la rivière, laisse une hauteur libre de 3,6 m (12 pi). (C15/99)
- Page 32 — Après le paragraphe 194
Insérer: ^{194.1} Le **château d'eau** municipal, situé à 1 mille au SE de l'élévateur, atteint une altitude de 56 m (184 pi) et porte des **feux** d'obstacle aérien. (C13/99)
- Page 32 — Après le paragraphe 195
Insérer: ^{195.1} Une **tour** à micro-ondes remarquable, d'une altitude de 438 m (1 438 pi) et portant au sommet des **feux** d'obstacle aérien, s'élève à 6,3 milles à l'WSW de Sunset Point. (C10/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 34 — Paragraphe 227, lignes 1 à 4

Supprimer: «Un ... SW.»

Remplacer par: Deux **ponts-routes**, laissant une hauteur libre de 11 pieds (3,4 m) franchissent la rivière; le premier à 1 mille de l'embouchure et le deuxième, à 2 milles plus loin au SW.

(C13/99)

Page 38 — Paragraphe 8, ligne 7 – après «Island.»

Insérer: Une profondeur de 5 pieds (1,5 m) gît à 0,5 mille au NE du feu.

(C12/99)

Page 39 — Paragraphe 31, dernière ligne

Supprimer: Island

Remplacer par: Rock

(C14/99)

Page 41 — Paragraphe 72, dernière ligne

Ajouter: La baie mentionnée ci-dessus est un mouillage recherché pour les embarcations.

(C11/99)

Page 44 — Après le paragraphe 134

Insérer: ^{134.1} Une *embarcation de sauvetage de la Garde côtière canadienne* est stationnée à Bréfeuf Island durant la saison de navigation de plaisance. Les dates sont sujettes à changements (consulter la rubrique *Recherche et Sauvetage* dans le fascicule *CEN 300 — Renseignements généraux, Grands Lacs*).

(C14/99)

Page 46 — Paragraphe 178, lignes 3 et 4

Supprimer: , à l'extrémité NW de la route 93

(C15/99)

Page 46 — Paragraphe 178, ligne 5

Supprimer: et un hôpital

(C14/99)

Page 53 — Paragraphe 278, ligne 2

Supprimer: est

Remplacer par: était

(C11/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 53 — Paragraphe 282, lignes 1 à 4

Supprimer: «a une ... respectivement.»

Remplacer par : n'a pas été utilisé depuis 1988.

(C11/99)

Page 55 — Après le paragraphe 309

Insérer: ^{309.1} *Nautical Masters Inc.* dénomme le port de plaisance situé sur le rivage Ouest de la baie à l'Ouest du pont; on y trouve toute une gamme de services, y compris un appareil de levage de 30 tonnes.

(C11/99)

Page 74 — Paragraphe 19, ligne 1

Page 120 — Paragraphe 166, dernière ligne

Page 121 — Paragraphe 180, ligne 2

Page 121 — Paragraphe 181, ligne 2

Page 121 — Paragraphe 182, ligne 3

Supprimer: AL

Remplacer par : AA2

(C12/99)

Page 88 — Supprimer le paragraphe 106.

(C14/99)

Page 92 — Avant le paragraphe 171

Insérer: ^{170.1} Une *embarcation de sauvetage de la Garde côtière canadienne* est stationnée à Bréfeuf Island durant la saison de navigation de plaisance. Les dates sont sujettes à changements (consulter la rubrique *Recherche et Sauvetage* dans le fascicule *CEN 300 — Renseignements généraux, Grands Lacs*).

(C14/99)

Page 95 — Paragraphe 237, lignes 1 et 2

Supprimer: «Bien ... ce»

Remplacer par : Le

(C13/99)

Page 99 — Paragraphe 307, ligne 4

Supprimer: triangulaire rouge

Remplacer par: rectangulaire rouge fluo rescent et blanc avec un triangle rouge au centre

(C12/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 100 — Paragraphe 332, lignes 1 à 5

Supprimer: «Un ... offre»

Remplacer par: Un **quai** public et une **rampe** de mise à l'eau se trouvent sur le côté Sud de Twelve Mile Bay, à 2,5 milles à l'Est de Bowes Island. La partie en béton du quai a une longueur de 50 pieds (15 m) et une largeur de 30 pieds (9,1 m); elle offre

(C13/99)

Page 103 — Supprimer le paragraphe 40

Remplacer par: ⁴⁰ **Avertissement.** — Deux roches, couvertes de 4 pieds (1,2 m) d'eau, gisent au large du rivage Est de Sans Souci Island, respectivement à 450 pieds (137 m) au SSW et 0,1 mille au Sud de Rosalie Island.

(C13/99)

Page 149 — INDEX, après «Farr Rock, 64»

Insérer: Fathom Five, parc marin national, 18

(C11/99)

Grands Lacs, volume 2, septième édition, 1993 —

Page 57 — Paragraphe 91, ligne 6 – après «diesel»

Insérer: — en 1997 on a signalé une profondeur de 3 pieds (0,9 m) le long du quai de service

(C25/99)

Page 57 — Paragraphe 91, ligne 6

Annuler la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 6/96.

(C25/99)

Page 59 — Paragraphe 126, lignes 1 à 3

Supprimer: «34 pieds ... blanche.»

Remplacer par: 30 pieds (9,1 m), structure carrée et tourelle, d'une hauteur de 26 pieds (8 m), est placé sur l'extrémité Ouest du brise-lames Sud.

(C25/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 174 — Supprimer le paragraphe 441

Remplacer par: 441 **Port de plaisance.** — *The Spanish Municipal Marina*, situé à Spanish, offre une profondeur de 6 pieds (1,8 m) le long de ses 80 appontements et de son quai de service. On peut y accueillir des embarcations de 50 pieds (15 m) de long. Les services comprennent : électricité, eau, station de vidange, essence, diesel, téléphone public, douches, casse-croûte, aire de pique-nique, rampe de mise à l'eau et motel; buanderie, glace, articles d'épicerie, restaurants à proximité.

(C25/99)

Page 174 — Paragraphe 442, lignes 4 et 5

Supprimer: « un vétérinaire ... tennis.»

Remplacer par : une clinique médicale et dentaire et des restaurants.

(C25/99)

Page 176 — Supprimer le paragraphe 465

Remplacer par: 465 Le village de **Cutler** (974 habitants en 1997) est situé au fond de Aird Bay, en bordure de la route 17. Il occupe une partie de la réserve indienne de Serpent River, qui abrite un centre sanitaire, une galerie d'art, un restaurant, un poste de traite et un dépanneur.

(C26/99)

Page 179 — Supprimer le paragraphe 563

Remplacer par: 563 Le village de **Algoma Mills** (293 habitants en 1994), est situé à 1 mille au NE de Lally Point, en bordure de la route 17 et à 6 milles à l'Est de Blind River. Les commodités sont les suivantes : cabines, terrains de camping, deux centres de villégiature, dépanneur, restaurant et comptoir postal.

(C26/99)

Page 179 — Paragraphe 564, ligne 2 – après «Algoma»

Insérer: Mills

(C26/99)

Page 179 — Paragraphe 566, ligne 1 – après «Algoma»

Insérer: Mills

(C26/99)

Page 180 — Paragraphe 598, ligne 1 – avant «situé»

Insérer: privé et

(C26/99)

Page 183 — Paragraphe 673, ligne 3 – après «banc.»

Insérer: Une **bouée** marque le côté Ouest de Jubilee Shoal.

(C27/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 189 — Après le paragraphe 56

Insérer: 56.1 **Avertissement.** — Un bloc de béton brut, avec une barre de fer en saillie, encombre l'extrémité Sud de la face Est du quai; couvert de 0,9 m (3 pi) d'eau, il gît à 4 m (13 pi) au large du quai. Un galet, couvert de 1,5 m (5 pi) d'eau, encombre l'extrémité Ouest de la face Sud du quai.

(C27/99)

Voie navigable Trent-Severn, septième édition, 1989 —

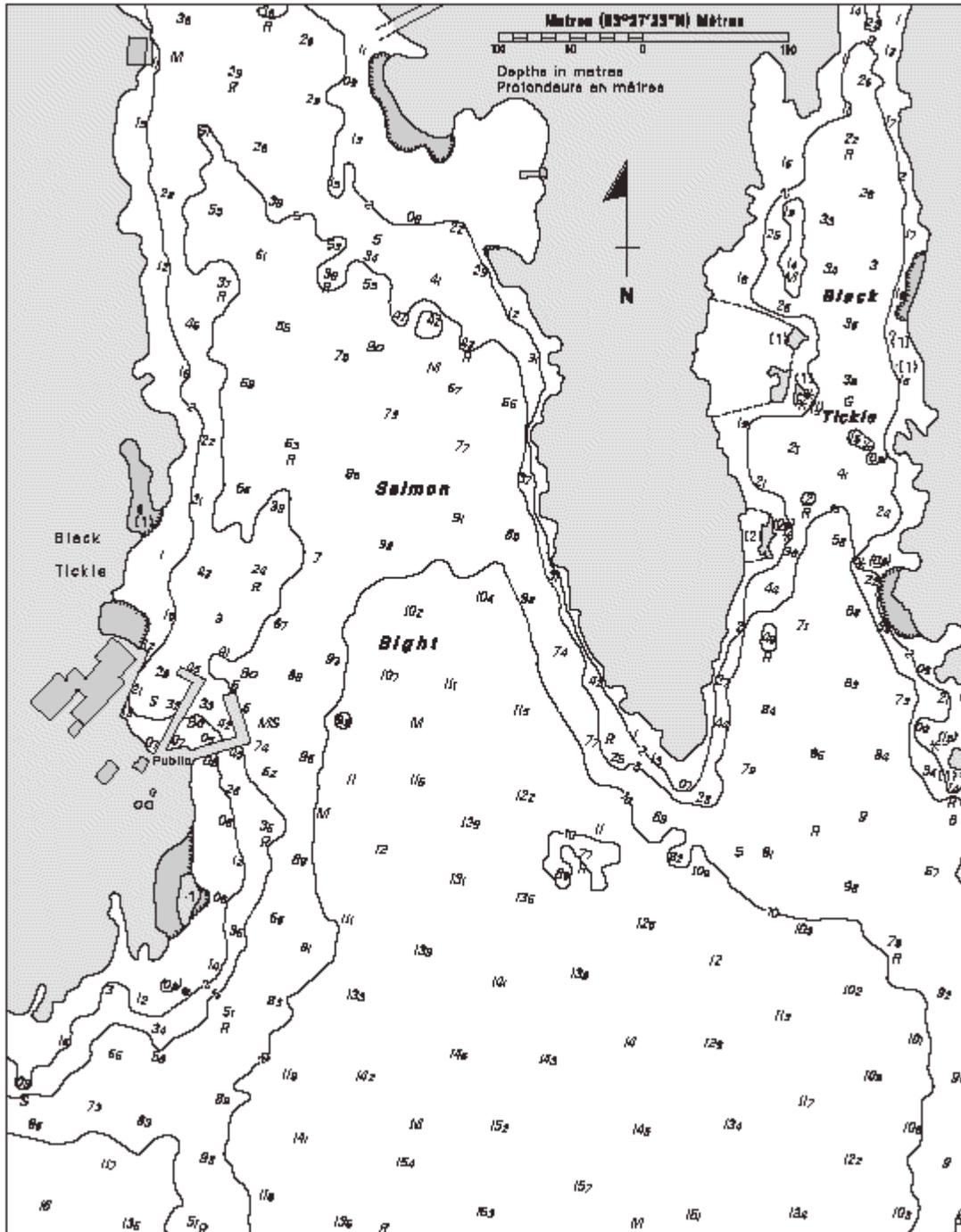
Page 38 — Paragraphe 60

Annuler la correction émise dans l'Édition hebdomadaire n° 36/93.

(C16/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

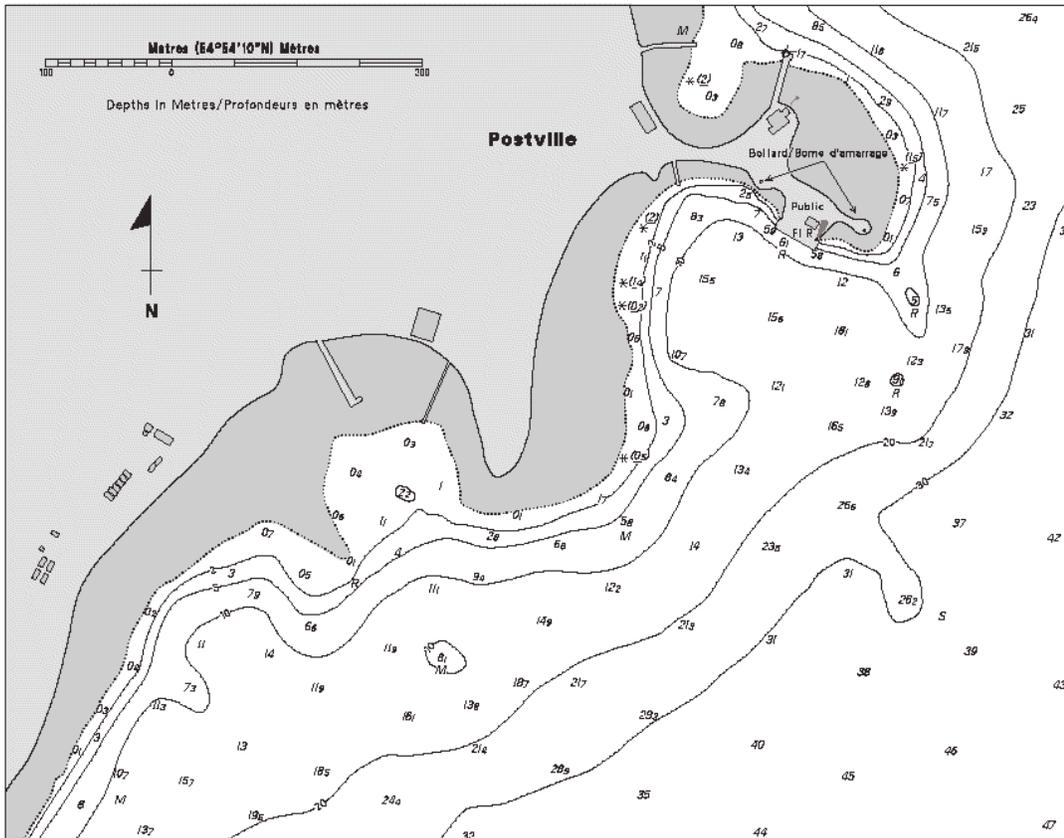
BLACK TICKLE Scale 1:4 000 Echelle



Sources: Surveyed by CHS in 1997.
Sources: Levé par le SHC en 1997.

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

POSTVILLE (Scale 1:4 000 Échelle)



SOURCES: Surveyed by CHS in 1997
SOURCES: Levé par le SHC en 1997

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--------------------------------------------------	------------------------------	-------------------------------------------------------------	-------------------------	---------------------------------------------------------------	----------------------------------------

TERRE-NEUVE

8.2	Riverhead quai	46 57 46.8 53 31 22.8	F G	3.2	Mât. 2.6	Saisonnier. Carte:4843 702/99
235.3	Brehat Shoal - Bouée à cloche lumineuse KQG	51 25 20 55 26 10	FI(2) W 10 s	Noire, rouge et noire, marquée "KQG".	Saisonnier. Carte:4020 726/99
237.1	Vincent Shoal - Bouée lumineuse cardinale Sud KQV	51 35 17.5 55 27 18	Q(6) +LFI W 15s	Jaune et noire, marquée "KQV".	Saisonnier. Carte:4512 724/99
237.2	Vincent Shoal - Bouée lumineuse cardinale Nord KQ	51 35 14.5 55 27 19	Q W 1s	Noire et jaune, marquée "KQ".	Saisonnier. Carte:4512 724/99
279.29	Mad Moll Rock - Bouée lumineuse NL4	52 42 50.8 55 48 03.9	FI R 4s	Rouge, marquée "NL4".	Saisonnier. Carte:4702 745/99
279.3	Twin Islands	52 40 18 55 44 58.8	FI W 4s	30.8	Mât; marque de jour rouge. 2.9	À longueur d'année. Carte:4702 745/99
279.31	Pigeon Island	52 43 00 55 51 30	FI G 4s	11.5	Tour à claire-voie, bandes horizontales vertes et blanches sur 3 côtés. 3.7	À longueur d'année. Carte:4702 745/99
279.58	Curlew Island North - Bouée lumineuse NM5	52 44 28.2 55 56 08.4	FI G 4s	Espar verte, marquée "NM5".	Saisonnier. Carte:4702 745/99
279.59	Narrows Island South - Bouée lumineuse NM4	52 44 30.6 55 56 00	FI R 4s	Espar rouge, marquée "NM4".	Saisonnier. Carte:4702 745/99
279.62	Narrows Island - Bouée lumineuse NM8	52 44 38.4 55 56 13.8	FI R 4s	Espar rouge, marquée "NM8".	Saisonnier. Carte:4702 745/99
279.72	Barr Tickle Shoal - Bouée lumineuse NM10	52 46 30.6 55 54 15	FI R 4s	Espar rouge, marquée "NM10"	Saisonnier. Carte:4702 745/99
279.809	Gull and Matthews Rock - Bouée lumineuse NLJ	52 51 34 55 47 01.6	FI W 4s	Noire, rouge et noire, marquée "NLJ"	Saisonnier. Carte:4702 745/99
280.01	Squasho North - Bouée lumineuse ND3	53 04 45.6 55 52 15.6	FI G 4s	Espar verte, marquée "ND3".	Saisonnier. Carte:4702 745/99
280.011	Deer Pass - Bouée lumineuse ND4	53 04 42 55 52 11.6	FI R 4s	Espar rouge, marquée "ND4".	Saisonnier. Carte:4702 745/99

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--------------------------------------------------	------------------------------	-------------------------------------------------------------	-------------------------	---------------------------------------------------------------	----------------------------------------

TERRE-NEUVE (suite)

280.02	<i>The Featherbed - Bouée lumineuse NK3</i>	53 07 33.4 55 45 46	Fl G 4s	Verte, marquée "NK3".	Saisonnier. Carte:4702 745/99
280.04	<i>Pippies - Bouée lumineuse NPP</i>	53 11 36 55 41 36	Fl(2) W 5s	Noire, rouge et noire, marquée "NPP"	Saisonnier. Carte:4702 745/99
284.4	<i>Crab Head - Bouée lumineuse NC1.2</i>	53 44 51.2 56 54 59.6	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "NC1.2".	Saisonnier. Carte:5138 716/99
284.45	<i>Diver's Island Point – Bouée lumineuse NC8</i>	53 42 35.4 57 06 17	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "NC8".	Saisonnier. Carte:5138 716/99
284.9	<i>Paradise River - Bouée lumineuse extérieure NV2</i>	53 26 47.6 57 17 32	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "NV2".	Saisonnier. Carte:5138 716/99
284.95	<i>Paradise River – Bouée lumineuse intérieure NV4</i>	53 26 36.6 57 17 22	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "NV4".	Saisonnier. Carte:5138 716/99
290.3	Hart Head	54 11 39.5 58 24 40.5	Fl W 4s	7.1	Tour à claire-voie rouge et blanche. 3.7	 Carte:4724 701/99
442.4	Saltons Brook light buoy JT2	48 34 46.8 53 56 39	Fl R 4s	Red, marked "JT2".	Year round. Chart:4855 727/99
501	<i>Ruby Rock - Bouée lumineuse S4</i>						Rayer du Livre. Carte:4846 763/99

ATLANTIQUE

169	<i>Port Greville - Bouée à cloche lumineuse MN</i>						Rayer du Livre. Carte:4010 757/99
175	<i>Brick Kiln Ledge - Bouée à cloche lumineuse M9</i>						Rayer du Livre. Carte:4010 757/99
421	<i>La Have - Bouée à sifflet lumineuse T34</i>						Rayer du Livre. Carte:4211 736/99

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--------------------------------------------------	------------------------------	-------------------------------------------------------------	-------------------------	---------------------------------------------------------------	----------------------------------------

ATLANTIQUE (suite)

1172	The Lump - Bouée lumineuse M7	47 06 23.5 64 57 54.3	Fl G 4s	Verte, marquée "M7".	Saisonnier. Carte:4911 764/99
1172.5	The Lump - Bouée lumineuse M8	47 06 36.4 64 58 13.5	Fl R 4s	Rouge, marquée "M8"	(Espar d'hiver). Carte:4911 764/99
1173	The Swashway - Bouée lumineuse M10	47 06 44.6 64 58 26.8	Q R 1s	Rouge, marquée "M10".	À longueur d'année. (Espar d'hiver). Carte:4911 764/99
1173.01	Swashway - Bouée lumineuse M10.2	47 06 48.6 64 58 30.9	Q R 1s	Rouge, marquée "M10.2"	(Espar d'hiver). Carte:4911 764/99
1173.1	Ship Channel - Bouée lumineuse M11	47 06 43.5 64 58 33.1	Q G 1s	Verte, marquée "M11".	À longueur d'année. (Espar d'hiver). Carte:4911 764/99
1173.3	Ship Channel - Bouée lumineuse M13	47 07 48.1 64 59 19.6	Q G 1s	Verte, marquée "M13".	À longueur d'année. (Espar d'hiver). Carte:4911 764/99
1173.5	Miramichi Bar - Bouée lumineuse M14	47 07 49.8 64 59 16	Q R 1s	Rouge, marquée "M14".	À longueur d'année. (Espar d'hiver). Carte:4911 764/99
1173.8	Split Shoal - Bouée lumineuse M15	47 08 25.3 65 00 17.9	Fl G 4s	Verte, marquée "M15".	À longueur d'année. (Espar d'hiver). Carte:4911 764/99
1173.9	Split Shoal - Bouée lumineuse M15.5	47 08 31.7 65 00 28.3	Fl R 4s	Rouge, marquée "M15.5"	(Espar d'hiver). Carte:4911 764/99
1203.1	Oak Channel - Bouée lumineuse M54.2	47 04 56.7 65 18 01.2	Fl R 4s	Rouge, marquée "M54.2".	(Espar d'hiver). Carte:4912 748/99
1499.3	Millerand, brise-lames	47 12 56.4 61 59 03	Iso R 2s	8.8	5	Tour à claire-voie carrée. 3.7	Saisonnier. Carte:4951 719/99

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--------------------------------------------------	------------------------------	-------------------------------------------------------------	-------------------------	---------------------------------------------------------------	----------------------------------------

ATLANTIQUE (suite)

2156 *Entrée du chenal de la rivière Saint-François - Bouée lumineuse SJ2* *Embouchure de la rivière.* FI R 4s Rouge, marquée "SJ2". Saisonnier.
46 07 48.1
72 55 58.4
Carte:1312
734/99

2183.8 Sorel, dock 2 Rayer du Livre.
H2429
Carte:1350
706/99

EAUX INTÉRIEURES

1097 Michipicoten Island Extrémité NE. de l'île. FI W 10s 25.6 14 Tour hexagonale blanche. Lum 0.5 s; obs. 9.5 s
47 45 15 Feu de secours.
85 35 45 Saisonnier.
Carte:2309
712/99

1102 Otter Island Extrémité NW. de l'île. FI W 8s 29.6 18 Tour blanche. Lum. pér. 8 s
48 06 43.5 Feu de secours.
86 04 00 Saisonnier.
Carte:2308
712/99

1117 Battle Island Extrémité Ouest de l'île. FI(3) W 24 s 36.0 13 Tour. Lum.; obs. 4 s;
48 45 06 lum.; obs. 4 s; lum.; obs. 16 s
87 33 24 Feu de secours.
Réflecteur radar.
À longueur d'année.
Carte:2312
712/99

1126 Lamb Island Au centre de l'île. FI W 5s 30.2 15 Tour. Lum. pér. 5 s.
48 36 14 Feu de secours.
88 08 34 À longueur d'année.
Carte:2312
712/99

1128 Point Porphyry Extrémité SW. de l'île, entrée de Black Bay. FI W 10s 25.0 15 Tour, marque de jour
48 20 24 lattée blanche.
88 38 54 14.6 Lum. 1 s; obs. 9 s
F.W. entre les éclats.
Feu de secours.
À longueur d'année.
Carte:2301
712/99

1129 Trowbridge Island Sommet de l'île. FI W 5s 34.7 16 Tour octogonale blanche. Lum. pér. 5 s
48 17 34 Feu de secours.
88 52 25 7.0 À longueur d'année.
Carte:2311
712/99

1133 Welcome Island Extrémité NE. de Welcome Island la plus à l'Est. FI W 5s 42.1 16 Tour à claire-voie carrée. Lum. pér. 5 s
48 22 10 Feu de secours.
89 07 14 À longueur d'année.
Carte:2314
712/99

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--------------------------------------------------	------------------------------	-------------------------------------------------------------	-------------------------	---------------------------------------------------------------	----------------------------------------

EAUX INTÉRIEURES (suite)

1136	Entrée de Mission Channel	Sur le coin extérieur du brise-lames. 48 21 00 89 12 04	FI	G	2s	13.4	8	Tour carrée blanche, partie supérieure rouge. 7.6	Lum. 0.5 s; obs. 1.5 s À longueur d'année. Carte:2314 712/99
1144	Entrée de Kaministiquia River	Sur le brise-lames, côté Nord de l'entrée de la rivière. 48 23 53 89 12 00	FI	R	10 s	6.7	5	Tour sur maison.	Lum. 4 s; obs. 6 s Éclairé par projecteurs. À longueur d'année. Carte:2314 712/99
1150.3	Entrée Sud de Thunder Bay - Feu Sud	Sur le brise-lames, côté Sud de l'entrée Sud. 48 24 38 89 12 18	FI	G	5s	8.2	8	Mât sur maison. 3.0	Lum. 1 s; obs. 4 s Éclairé par projecteurs. À longueur d'année. Carte:2314 712/99
1156	Entrée Nord de Thunder Bay - Feu Sud	Près de l'extrémité Nord du brise-lames Sud. 48 26 38 89 10 38	FI	G	4s	9.4	13	Mât sur maison. 3.6	Éclairé par projecteurs. À longueur d'année. Carte:2314 712/99
1264.7	Hawkesbury, quai - Bouée lumineuse HK4	45 37 00.4 74 36 08.9	FI	R	4s	Rouge, marquée "HK4".	Entretenu par la Corporation de la ville de Hawkesbury. À longueur d'année. Carte:1514 722/99
1268	Bouée lumineuse H247	45 37 24.2 74 37 05.7	FI	G	4s	Verte, marquée "H247".	 Carte:1514 722/99

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____
_____ Navire (ou adresse) _____
_____ Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie
et l'adresse du siège social: _____
_____ Emplacement général: _____
Objet: _____
Position approx : _____ de latitude _____ de longitude _____
Carte utilisée pour le pointage: _____ (corrigée
d'après l'Avis aux navigateurs n° _____ de 19 _____)
Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____
Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)
Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

* Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Aides maritimes,
Garde côtière canadienne,
Ministère des Pêches et Océans,
Ottawa (Ont.) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements
concernant des aides à la navigation
ou le Livre des feux, des bouées
et des signaux de brume.

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans,
Ottawa (Ont.) K1A 0E6

Dans le cas de la découverte de
danger (ou apparence de danger)
à la navigation, ou lorsque des
corrections aux Instructions
Nautiques semblent nécessaires.